

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 512^e séance intensive tenue le 26 octobre 2009,
à 9 h 30, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, la vice-rectrice—Relations internationales : Mme Mireille Mathieu, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo, le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens : Mme Louise Béliveau, M. Gérard Boismenu, M. Jacques Boucher, M. Giovanni De Paoli, M. Michel D. Laurier, M. Jean Sirois; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Anne Charbonneau, M. Manuel Crespo, M. Jérôme Del Castillo, M. Daniel Dubreuil, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. Philippe Gauthier, M. Jacques Gresset, Mme Marianne Kempeneers, M. Germain Lacasse, M. Yves Langelier, M. Guy Lemay, M. Claude Marois, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Serge Montplaisir, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Fahima Nekka, Mme Joane Parent, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Trudel, M. Jean-Marie Van Der Maren, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Françoise Fillion, Mme Frédérique Gardye, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis, Mme Yolande Parent, M. Laval Rioux, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : M. Laurent Karim Béland, Mme Delphine Bouilly, M. Nicolas Descroix, Mme Yvonne Ellis, M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier, M. Robert Martin, Mme Imen Naili; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Mario Roy; les membres désignés par le Conseil : M. Sylvain Dubé, M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; les représentants des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Isabelle Bayard, M. Philippe Beauregard, M. Jean-Louis Richer, Mme Ghilaine Roquet.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; un doyen : M. Jean-Claude Breton, les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, M. Jean-Marc Charron, Mme Marie Lacroix, Mme Hélène Lebel, M. François Lespérance, M. Luc Valiquette; un représentant du personnel enseignant : M. Maxime B. Rhéaume; des représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu, M. Jean Koclas; un représentant du personnel : M. Stephan Meloche; un représentant des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin; les observateurs : M. Philippe Beauregard, Mme José Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, M. Éric Filteau, M. Luc Granger, Mme Rachel Houle, M. Matthew Nowakowski.

EXCUSÉS : les doyens : M. Jean-Marc Boudrias, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, Mme Christine Colin, Mme Marie-Alexis Colin, Mme Sophie Cuvellez, M. François de Médicis, M. Marc Girard, Mme Diane Labrèche, M. Guy Lemay, Mme France Varin; un représentant du personnel enseignant : M. Francis Lagacé; un observateur : M. Raymond Lalande.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

AU-512-1

ORDRE DU JOUR
A-21/512^e/761 amendé

AU-512-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, déterminé en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/512^e/761 amendé. Il est mentionné que la présentation du point 7 a été fixée au plus tard à 11 heures, et que la présentation du point 9 a été fixée au plus tard à 15 heures 15. Relativement au point 7, portant sur les chantiers sur la situation financière, il est précisé que l'étude de ce point par l'Assemblée prendra la forme d'une consultation de ses membres sur les travaux réalisés dans le cadre des chantiers sur la situation financière, à partir d'un document de consultation préparé par la direction de l'Université. L'Assemblée sera invitée à se diviser en six groupes d'ateliers distincts. La composition de chacun de ces ateliers a été prévue afin d'assurer, dans la mesure du possible, une répartition proportionnelle des participants, établie selon les diverses catégories de membres de l'Assemblée, et par ordre alphabétique. Chaque atelier sera présidé par un vice-recteur; le recteur se joindra à chacun des ateliers à un

moment ou à un autre de leur déroulement. Les membres de chacun des ateliers se désigneront un rapporteur, en prévision de la présentation des rapports. Les modalités qui ont été prévues quant au déroulement de l'étude de ce point comportent ainsi: 1. la mise en contexte (au plus tard à 11 h); 2. la formation et la tenue des ateliers (de 11 h 30 à 13 h); 3. la pause du midi (de 13 h à 14 h); 4. la présentation des rapports à l'Assemblée suivie de la discussion générale (de 14 h à 15 h).

M. Samir Saul présente une intervention sur le déroulement du point 7. M. Saul demande que la partie consacrée à la mise en contexte ainsi que celle portant sur la présentation des rapports comportent également une période de questions.

Le recteur précise qu'il est prévu que la partie portant sur la présentation des rapports se déroulera selon la forme d'une plénière, de manière à favoriser les échanges et à permettre la présentation de questions. Dans le cas de la partie portant sur la mise en contexte, le recteur convient que s'il y a lieu, il sera possible de présenter des questions portant sur des précisions quant au fonctionnement proposé; il précise que cette partie se veut une brève présentation des modalités qui ont été définies pour la tenue de la consultation dans le cadre de cette séance de l'Assemblée.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption de procès verbaux :
 - 510^e séance (séance extraordinaire) tenue le 21 septembre 2009
 - 511^e séance tenue le 21 septembre 2009
3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Chantier sur la situation financière de l'Université
 - 11 h : Mise en contexte
 - 11 h 30 à 13 h : Formation et tenue des ateliers
 - 13 h : Pause du midi (repas)
 - 14 h à 15 h : Rapports à l'Assemblée
8. Recommandations au Conseil relatives à la nomination de membres à la Commission des études
 - 8.1. Nomination d'un officier de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
 - 8.2. Nomination d'un officier de la Faculté des arts et des sciences
9. Comité de la planification
 - Plan directeur informatique
10. Comité de la planification
 - Rapport du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal
11. Comité du statut du corps professoral—CSCP
 - Rapport concernant les pratiques d'embauche des professeurs invités et des chercheurs invités
12. Comité de l'ordre du jour
 - Absentéisme aux séances de l'Assemblée
 - Recommandation en vue de la modification de l'article 19.02 des statuts et de l'article 18 du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

13. Principes et modalités d'affectation des professeurs et des chercheurs aux études supérieures
14. Proposition relative à la mise sur pied d'un comité de révision des politiques en matière d'évaluation des enseignements
15. Prochaine séance
16. Clôture de la séance

AU-512-2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 510^e ET 511^e SÉANCES

AU-512-2

Procès-verbal de la 510^e séance (séance extraordinaire)

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 510^e séance (séance extraordinaire) tenue le 21 septembre 2009, tel que présenté.

Procès-verbal de la 511^e séance

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 19, au 9^e paragraphe, au début du paragraphe, remplacer le nom de Mme Renée Béland par celui de M. Laurent Karim Béland.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 511^e séance tenue le 21 septembre 2009, tel que modifié.

AU-512-3

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

AU-512-3

La secrétaire générale donne la parole au vice-recteur exécutif et au vice-recteur–Recherche, pour la présentation de sujets relatifs à des affaires découlant de la 511^e séance.

Relativement à une question de M. Jacques Rouillard sur l'accessibilité à la clinique médicale de l'Université, le vice-recteur exécutif présente les éléments d'information suivants, qui ont été vérifiés auprès du directeur général de la Direction générale des Services aux étudiants–SAÉ. La clinique médicale est accessible aux étudiants et aux membres du personnel de l'Université et de ses écoles affiliées. La clinique reste également accessible aux employés retraités qui, au moment de leur retraite, avaient conservé un dossier à la clinique depuis quinze ans et plus. En principe, la clinique ne reçoit pas les membres de la famille des employés, pas plus que les membres de la famille des étudiants. D'une part, la clinique reçoit en priorité les étudiants et les employés de l'Université, et présente une capacité d'accueil limitée. D'autre part, la clinique ne dispose pas de moyens facilement et rapidement applicables pour vérifier l'appartenance éventuelle du patient à la famille d'un étudiant ou d'un employé, sans compter que de multiples cas de figure pourraient se présenter. Il apparaît donc préférable de s'en tenir à la règle en vigueur. Par ailleurs, il peut arriver que, en clinique sans rendez-vous ou en cas d'urgence, la clinique accepte de recevoir un étudiant ou un employé qui se présente avec son enfant malade; de tels cas restent exceptionnels. Selon ce qui a été observé, il n'apparaît pas que la clinique reçoive beaucoup de patients qui soient des membres de la famille d'étudiants ou d'employés. Lorsque cela se présente, ces patients sont traités selon les modalités prévues pour les clientèles externes, et seront référés progressivement vers d'autres ressources du réseau de la santé. Il est précisé qu'en 2006-2008, la clinique a reçu près de 26 668 visites (comparativement, elle en a reçu près de 24 000 en 2002-2003), et la clinique de psychologie a reçu plus de 10 000 visites.

M. Jacques Rouillard reçoit les éléments d'information présentés. Il précise que sa question portait également sur l'accessibilité à la clinique des membres de la famille d'étudiants ou d'employés qui ont déjà un dossier à la clinique et qui la fréquentent de manière régulière.

Le vice-recteur exécutif indique que ces personnes pourraient continuer d'avoir accès à la clinique, sous réserve de sa capacité d'accueil, laquelle reste limitée.

Relativement à une question de M. Laurent Karim Béland, sur les travaux du Comité de la recherche, le vice-recteur–Recherche indique que ce Comité reprendra prochainement ses activités et qu'une réunion est prévue au cours de cette semaine.

et pourrait durer quelques jours de plus si la fièvre persiste; personne ne devrait revenir en classe ou en stage avant d'avoir été au moins 24 heures sans fièvre. Afin de pouvoir suivre l'évolution de la pandémie dans notre établissement et d'en mesurer l'impact sur les activités académiques, les étudiants qui devront s'absenter en raison de la grippe pandémique A (H1N1) seront invités à déclarer leur absence sur un site institutionnel conçu spécifiquement à cette fin et mis à la disposition de toutes les unités académiques. Ils pourront également aviser leur professeur ou leur responsable de stage par courriel. Dans le cas où des modifications devraient être apportées aux évaluations, il est indiqué que les nouvelles modalités ne devraient pas pénaliser les étudiants ou ajouter de façon indue aux contraintes existantes. Aux études de premier cycle, s'applique en toute circonstance le règlement 9.1B stipulant que « Sauf exception approuvée par le doyen ou l'autorité compétente, quelles que soient les modalités retenues, au moins deux évaluations doivent contribuer à la note de tout cours comportant 3 crédits ». Des modalités sont également précisées pour la soutenance de thèse ou pour l'examen de synthèse aux études supérieures, ainsi que pour la prolongation de la session. La partie B du document porte sur les stages et l'exposition en milieu clinique sur le campus, précisant notamment les mesures de prévention, les directives des milieux de stage accueillant des étudiants de l'Université, les mesures relatives à l'exposition aux malades affectés par la grippe A(H1N1), et la situation des étudiants ayant des conditions de santé aggravantes. La partie C du document porte sur la recherche, et la section D porte sur la situation des étudiants boursiers et internationaux. Le *provost* mentionne que le document sera diffusé auprès des unités, et sera mis à jour, sur le site web, en temps réel, selon l'évolution de la situation.

Le vice-recteur exécutif mentionne que l'Université poursuit actuellement des représentations auprès de l'Agence de santé de Montréal afin que l'Université soit autorisée à être un point de vaccination. Le vice-recteur précise qu'une telle démarche lui apparaîtrait pertinente en regard de questions liées à la santé publique.

Le provost et vice-recteur–Affaires académiques devant quitter bientôt la séance en raison d'une obligation, le président des délibérations accepte que l'Assemblée reçoive les questions portant uniquement sur la présentation du provost sur la pandémie.

M. Louis Dumont s'informe des raisons pour lesquelles on ne procède pas dès maintenant à la vaccination du personnel de l'Université, la vaccination de l'ensemble de la population qui n'est pas à risque ne devant débuter qu'en décembre. M. Dumont s'informe également de quelle façon il sera possible, pour un professeur, de confirmer le maintien ou l'annulation d'un cours, selon le nombre d'étudiants absents.

Le vice-recteur exécutif répond à la première question présentée par M. Dumont. Il précise que les modalités de la campagne de vaccination ont été déterminées par les gouvernements provincial et fédéral, et que ces mesures demeurent en-dehors du champ décisionnel de l'Université. Le vice-recteur convient de l'importance qu'il y aurait de procéder dès que possible à la vaccination de la population.

En réponse à la deuxième question présentée par M. Dumont, le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques précise que l'on peut déterminer que devant un taux d'absentéisme d'une proportion de 40 %, l'activité ou le cours sera annulé, et que devant un taux de présence d'une proportion égale ou supérieure à 90 %, l'activité ou le cours sera maintenu. Entre ces proportions, des mesures transitoires pourront être appliquées, selon les cas. L'information relative au maintien ou à l'annulation de l'activité ou du cours peut, notamment, être diffusée sur le site web relatif au cours; différentes modalités ont été prévues. L'information relative à ces modalités peut être diffusée auprès des professeurs par les directions facultaires ou départementales. Le *provost* signale par ailleurs qu'une autre problématique pourrait provenir de l'absentéisme du corps professoral. Il mentionne que dans un cas comme dans l'autre, les modalités qui devront être appliquées devront assurer le maintien et l'atteinte des objectifs du cours. Étant donné les particularités propres à chacune des unités académiques, les mesures varieront en fonction de divers éléments (objectifs du cours, méthodes pédagogiques, etc.). Ces aspects sont couverts par les plans de continuité qui ont été préparés par les Facultés.

M. Yves Langelier indique que le document *Perspectives académiques* apparaît difficile à localiser sur le site de l'Université. De même, il n'a pas été en mesure d'y retrouver les plans de continuité. M. Langelier suggère de centraliser l'information relative à la pandémie sur le site « Grippe A(H1N1) ».

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques remercie M. Langelier pour les remarques présentées, dont il prend note. Le *provost* indique que des améliorations seront apportées en ces

sens. Par ailleurs, le *provost* indique que les plans de continuité ne sont pas disponibles sur le site « Grippe A(H1N1) »; la responsabilité de la diffusion des plans de continuité revient aux facultés.

M. Jean Portugais indique que l'on perçoit une certaine réticence dans la population et dans la population étudiante à recevoir le vaccin. Cette situation lui apparaît inquiétante. M. Portugais s'informe de la possibilité de mettre à contribution des ressources pédagogiques afin de sensibiliser les gens à cette responsabilité.

Le vice-recteur exécutif indique que mardi prochain, le 3 novembre, une conférence d'information aura lieu à l'amphithéâtre Ernest-Cormier, sur l'heure du midi; cette conférence sera également diffusée sur le web. Le vice-recteur partage l'inquiétude présentée par M. Portugais, et estime que les résistances observées en regard de l'immunisation contre la grippe A(H1N1) exposent les gens –ainsi que leur entourage– à certains risques.

Considérant que la pandémie n'a pas encore été déclarée, Mme Anne Charbonneau demande si les étudiants qui sont actuellement malades doivent présenter une attestation médicale.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique que tant que la situation de pandémie n'aura pas été déclarée, les règles habituelles s'appliquent; ces règles seront suspendues au moment où la situation de pandémie aura été déclarée.

Mme Charbonneau s'informe des modalités prévues par l'Université afin de communiquer avec les étudiants en situation aggravante.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que l'Université n'est pas nécessairement informée de tous les cas de situation aggravante. Les étudiants concernés par une situation aggravante ont la responsabilité de le signaler à l'Université, afin que celle-ci puisse appliquer le plus tôt possible les mesures qui s'imposent, notamment de les retirer d'un milieu de stage, etc.

Mme Charbonneau s'informe si des mesures sont prévues face à des situations où un étudiant ou un professeur en milieu de stage ou de clinique refuse de recevoir le vaccin.

Le vice-recteur exécutif indique que la vaccination n'est pas obligatoire et que les gens ont le choix de recevoir le vaccin ou non. Il n'y a donc pas de mesures restrictives qui ont été prévues dans de tels cas. Le vice-recteur précise que l'un des défis rattachés à la pandémie sera de sensibiliser les gens aux dangers liés au fait de ne pas recevoir le vaccin.

Le président des délibérations met fin à la présentation de questions sur la pandémie, et donne la parole au recteur, afin que celui-ci poursuive la présentation de son rapport à l'Assemblée.

AU-512-5.1.2

Subvention à l'Université et à l'École Polytechnique

AU-512-5.1.2

Le recteur signale que le 14 octobre dernier, l'honorable Suzanne Fortin Duplessis, sénatrice de Rougemont, au nom de l'honorable Gary Goodyear, ministre d'État (Sciences et Technologie), ainsi que le ministre des Finances et ministre responsable de la région de Montréal, M. Raymond Bachand, au nom du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Clément Gignac, et au nom de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, ont annoncé l'octroi d'une contribution financière de 50 801 478 \$ à l'Université de Montréal et de 19 440 722 \$ à l'École Polytechnique. Ces montants serviront à la réalisation de treize projets d'enseignement et de recherche dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir.

AU-512-5.1.3

Cité du savoir à Laval

AU-512-5.1.3

Le recteur mentionne que le 14 octobre dernier, en compagnie de Pierre Pomerleau, président du Groupe Pomerleau, de Gilles Vaillancourt, maire de la Ville de Laval, de Gaétan Turbide, président de la Cité du Savoir et de Guy Breton, vice-recteur exécutif, a eu lieu l'annonce du début de la construction de la Cité du Savoir de Laval, qui ouvrira ses portes à l'été 2011. L'édifice de six étages et d'une superficie totale de

20 500 m² sera érigé à proximité de la station de métro Montmorency. L'immeuble sera construit par le Groupe Pomerleau qui en sera propriétaire et en assumera également les coûts de construction, évalués à 51 M \$. Afin de superviser et de coordonner l'ensemble des étapes menant à l'implantation de l'offre de programmes académiques et d'établir des ententes et partenariats avec les institutions de Laval et de la Couronne nord, l'Université a désigné M. Alexandre Chabot, vice-recteur adjoint au campus de Laval.

AU-512-5.1.4

Doctorats *honoris causa*

AU-512-5.1.4

Le recteur précise que l'Université a décerné récemment des doctorats *honoris causa* à trois personnalités.

Le 26 septembre dernier, l'Université a décerné un doctorat honorifique à Mme Ingrid Betancourt, politicienne franco-colombienne, en reconnaissance de sa lutte contre la violence et la corruption en Colombie et pour son engagement dans la lutte pour la libération des otages politiques.

Le 9 octobre dernier, dans le cadre de la Collation des grades de la Faculté de pharmacie, l'Université a décerné un doctorat honorifique à M. Jean Calop, professeur de pharmacie clinique, praticien hospitalier et responsable du pôle pharmacie au CHU de Grenoble. M. Calop a notamment joué un rôle majeur dans la réforme des études en pharmacie durant les années 80 et a créé le Centre d'assurance de qualité de l'acte pharmaceutique de Grenoble.

Le 10 octobre dernier, dans le cadre de la 130^e promotion des étudiants en droit, l'Université a décerné un doctorat honorifique à M. Robert Gratton, avocat et homme d'affaires, soulignant, notamment, sa contribution au développement du monde des affaires, ainsi qu'à la structuration québécoise et canadienne des affaires.

AU-512-5.1.5

Classement 2009 du *Times Higher Education*

AU-512-5.1.5

Le recteur signale que le *Times Higher Education*, en collaboration avec la firme QS *Intelligence Unit*, a dévoilé son plus récent classement mondial des cinq cents meilleures universités. Cette année, l'Université de Montréal arrive en 107^e place, parmi les quelque neuf mille universités existant à travers le monde. Ce résultat, bien qu'il soit légèrement en-deça de la performance de l'année précédente (91^e place) maintient l'Université dans le groupe des meilleures universités au monde. Une première analyse permet de croire que l'Université a maintenu l'essentiel de ses performances tandis que d'autres établissements, ailleurs au Canada et dans le monde, ont amélioré les leurs de façon marquée pendant la même période. Comme le note le *Times* dans son communiqué, huit établissements universitaires nord-américains ont été délogés du « top 100 » par des établissements asiatiques et européens cette année, reflétant la progression importante de ces derniers. L'Université se maintient dans les cent premières positions des classements sectoriels dans trois secteurs distincts : arts et sciences humaines (81^e place), sciences sociales (86^e place) et sciences de la vie et biomédical (83^e place). Elle se classe également au 87^e rang mondial en matière de réputation auprès des pairs.

AU-512-5.1.6

La Faculté de droit domine le palmarès du magazine *Maclean's*

AU-512-5.1.6

Le recteur mentionne que pour une troisième année consécutive, la Faculté de droit se classe au premier rang du palmarès des facultés de droit civil au Canada établi par le magazine *Maclean's*. La Faculté se distingue d'autant plus qu'elle se classe au premier rang pour chacun des indicateurs évalués par le magazine. Le recteur remarque qu'une proportion de 50 % du résultat de l'institution tient à la qualité de son corps professoral, évaluée en fonction du nombre relatif de citations de publications de professeurs dans les revues nationales et internationales.

AU-512-5.1.7

Carabins : Soirée inaugurale de l'équipe de hockey féminin

AU-512-5.1.7

Le recteur signale que lors de sa soirée inaugurale, le 16 octobre dernier, l'équipe de hockey féminin des Carabins a remporté une victoire de 4 à 1 sur les Stingers de l'Université Concordia. Le

match a été précédé d'une cérémonie protocolaire pour officialiser l'arrivée du seul programme francophone de hockey féminin sur le circuit universitaire du Québec, en compagnie du ministre des Finances, M. Raymond Bachand, et de la ministre de la justice, Mme Kathleen Weil.

AU-512-5.1.8 Lancement de la Campagne Centraide

AU-512-5.1.8

Le recteur mentionne que le 20 octobre dernier, le président de la campagne Centraide 2009-2010, M. Pierre Chenard, registraire, a procédé au lancement de la campagne; il est secondé dans cette tâche par Mme Céline Pilon. L'objectif de la campagne institutionnelle de cette année a été fixé à un montant de 385 000 \$. Le recteur invite les membres de la communauté universitaire à contribuer généreusement à cette campagne.

AU-512-5.1.9 Mois des diplômés

AU-512-5.1.9

Le recteur rappelle que les activités du Mois des diplômés se poursuivent jusqu'à la fin du mois d'octobre. L'ambassadeur de cette année est M. Alain Dubuc. Le recteur signale, notamment, le succès rencontré par la conférence « Franchir les frontières », édition 2009-2010, dans le cadre de laquelle Mme Louise Arbour, diplômée de la Faculté de droit de l'Université, présidente-directrice générale de International Crisis Group et ancienne Haut-Commissaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a présenté une conférence sur le thème « L'avenir des opérations de maintien de la paix dans les conflits contemporains ». Le recteur invite les membres de la communauté à participer au dîner humoristique qui aura lieu le 29 octobre prochain.

AU-512-5.1.10 Honneurs

AU-512-5.1.10

Le recteur signale des récompenses et distinctions attribuées récemment à des membres de la communauté universitaire.

M. Jean Rouleau, doyen de la Faculté de médecine, a reçu le prix Henry Friesen 2009, attribué par la Société canadienne de recherches cliniques-SCRC et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada-CRMCC.

M. Jean-Jacques Nattiez, professeur titulaire de la Faculté de musique, a reçu, le 23 septembre dernier, la Médaille annuelle de l'Académie des lettres du Québec au cours d'une cérémonie tenue à la Grande Bibliothèque.

M. Christian F. Deschepper, chercheur titulaire de la Faculté de médecine, spécialiste réputé de la biologie cardiovasculaire, a reçu le Lewis K. Dahl Memorial Lectureship Award 2009, décerné par le conseil pour la recherche sur la haute pression sanguine, une section de l'American Heart Association.

M. Mickaël Begon, professeur adjoint au Département de kinésiologie, a reçu le prix Jean Vivès de l'Académie nationale olympique française, décerné à l'occasion des journées de la Société de biomécanique.

L'Université de Montréal, incluant l'école affiliée HEC Montréal, s'est illustrée de façon spectaculaire au gala des Prix de l'ACFAS 2009, qui s'est tenu le 8 octobre dernier, en récoltant cinq des huit récompenses destinées aux chercheurs. Également, des étudiantes de l'Université ont obtenu trois des prix pour l'excellence de leur thèse et deux des prix de vulgarisation.

Prix Adrien-Pouliot-Coopération scientifique avec la France : M. Alain Caillé, professeur émérite au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences;

Prix Jacques-Rousseau-Multidisciplinarité : Mme Isabelle Peretz, professeure titulaire au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences;

Prix Michel-Jurdant- Sciences de l'environnement : M. Jean-Guy Vaillancourt, professeur titulaire, retraité, du Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences;

Prix Urgel-Archambault—Sciences physiques, mathématiques, informatique et génie : M. Yoshua Bengio, professeur titulaire au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences;

Prix Marcel-Vincent—Sciences sociales : Mme Suzanne Rivard, professeure titulaire au Service de l'enseignement des technologies de l'information de l'École HEC Montréal;

Prix de l'Association des doyens des études supérieures au Québec : Mme Karine Cellard (secteur des sciences humaines et sociales, arts et lettres) ; Mme Anne Lise Broadbent (secteur des sciences naturelles et génie) ; Mme Anne Gallagher (secteur des sciences de la santé);

Concours de vulgarisation de la recherche de l'ACFAS : Mme Fabienne Samson et Mme France Marin.

M. Jean-Claude Fournon, professeur titulaire au Département de pédiatrie et directeur de l'unité de cardiologie fœtale au service de cardiologie fœtale du CHU Sainte-Justine, a été nommé Personnalité de la semaine La Presse / Radio-Canada, le 13 octobre dernier.

M. Vincent Archambault, chercheur principal à l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie—IRIC et chercheur adjoint au Département de biochimie, est le récipiendaire du Prix pour nouveau chercheur principal Maud-Menten 2009 pour la catégorie de la recherche biomédicale, décerné par l'Institut de génétique—IG des Instituts de recherche en santé du Canada.

Mme Bilkis Vissandjée, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières, a été nommée membre de l'Académie canadienne des sciences de la santé.

AU-512-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-512-5.2

M. Jean Portugais rappelle aux membres de l'Assemblée universitaire ainsi que de la communauté universitaire que l'assemblée annuelle du Comité du régime de retraite—RRUM aura lieu demain, le mardi 27 octobre, à 15 heures 30, à l'amphithéâtre Ernest-Cormier.

AU-512-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-512-6

Mme Claire Durand demande si, en regard de la situation de pandémie, il n'y aurait pas lieu de prévoir des modalités de désinfection de toutes les poignées de porte.

Le vice-recteur exécutif indique que des directives ont été transmises à la DI sur les mesures de désinfection, mais que, considérant leur quantité, on ne peut garantir à quelle fréquence toutes les poignées auront été désinfectées.

M. Samir Saul demande si, lorsqu'un professeur a connaissance qu'un étudiant présente un problème de santé lié à la grippe A(H1N1), il apparaît préférable d'inviter l'étudiant à en parler, dans la mesure où on pourra l'assurer que cela n'entraînera pas de conséquences sur la poursuite de ses études.

Le vice-recteur exécutif invite M. Saul à présenter sa question aux experts qui participeront à la conférence du 3 novembre prochain.

M. Saul présente une question sur le campus de Laval (Cité du savoir). Il s'informe des mesures prévues par la direction afin de contrer les problèmes liés aux déplacements des professeurs, notamment dans le cas où des professeurs ne disposeraient pas de bureaux sur le campus (obligation de transporter un grand nombre de documents, par exemple lors de la tenue d'un examen, etc.).

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification indique que les professeurs ont la responsabilité de planifier adéquatement leurs activités. Par exemple, il est possible de faire livrer les copies des examens au pavillon où ces activités vont se dérouler. Un certain nombre de moyens sont mis à la disposition des professeurs pour les aider à réaliser des activités qui se déroulent dans des pavillons différents,

et ce, en autant que ces activités aient été planifiées et que les demandes aient été faites dans les délais prévus.

M. Saul demande si des mesures ont été prévues pour les professeurs qui doivent se déplacer du campus principal au campus de Laval ou au Pavillon de l'avenue du Parc.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification précise qu'il est probable que les professeurs localisés au Pavillon de l'avenue du Parc n'aient pas à se déplacer puisque des salles de cours ont été aménagées à ce pavillon. Le vice-*provost* mentionne que la proximité de stations de métro autour des pavillons facilite les déplacements, et que dans le cas où on aurait à déplacer du matériel plus lourd ou de grande quantité, il reste possible d'utiliser les moyens mis à la disposition des professeurs par la DI.

M. Denis Monière présente une question sur le site de la Cité du savoir. Il a été indiqué que l'édifice comptera six étages. M. Monière demande si l'Université, en tant que locataire, occupera l'entièreté de ces six étages. Si tel n'est pas le cas, M. Monière demande à qui sera confiée la responsabilité de la gestion de la location, et s'informe de la durée du bail de l'Université.

Le vice-recteur exécutif précise que le rez-de-chaussée de l'édifice sera occupé par des espaces commerciaux. La responsabilité des locations revient au promoteur. Dans un premier temps, l'Université occupera les étages 1 à 5. Par la suite, le sixième étage sera utilisé par l'Université, à des fins de location. La durée du bail est de 30 ans.

M. Monière comprend que l'Université défrayera les coûts relatifs à cinq étages. Relativement à l'utilisation du dernier étage, M. Monière remarque que l'on ne peut être assuré que tous les espaces seront loués. Il demande si des mesures de contingence ont été prévues dans l'éventualité où des espaces resteraient inoccupés.

Le vice-recteur exécutif mentionne que de telles mesures ont été prévues. Par ailleurs, l'université reste confiante quant aux probabilités que ces espaces trouvent effectivement des locataires.

M. Mario Roy s'informe de l'exactitude d'une information relative au service Approvisionnement, sur le fait que qu'il y aurait une pénurie du produit utilisé pour les distributeurs de désinfectant pour les mains. M. Roy s'informe si des mesures ont été prévues, par exemple par l'achat d'un produit de remplacement.

Le vice-recteur exécutif mentionne qu'il n'a pas été informé de cette situation; il indique qu'il effectuera des vérifications sur cette question.

Mme Michèle Brochu signale des situations où des professeurs ont eu de la difficulté à disposer des services de soutien de la DGTIC. Notamment, des difficultés sont liées à la disponibilité de techniciens, à la disponibilité des équipements ou à du matériel déficitaire, et à la diminution des heures d'ouverture du service dans certains pavillons. On a également observé que certains points de service ne disposaient que d'un nombre limité de techniciens (dans certains cas, un seul technicien se trouve sur place et doit assurer la maintenance. Mme Brochu remarque que les employés de ce service effectuent leur travail de leur mieux dans les limites des ressources dont ils disposent. Cependant, la situation de pénurie qui a été observée devient problématique.

Le vice-recteur exécutif indique que la problématique signalée par Mme Brochu découle d'une situation occasionnée par la limitation des ressources. Le vice-recteur signale qu'il convient de lui signaler ces situations, afin de vérifier les possibilités d'apporter les ajustements nécessaires selon les cas. Le vice-recteur dit comprendre de la situation signalée que des professeurs subissent des inconvénients, notamment en regard de leurs activités d'enseignement, en raison d'un manque de ressources et d'équipements. Le vice-recteur indique qu'il apprécierait que ces situations soient signalées à la direction lorsqu'elles se présentent. Par ailleurs, le vice-recteur signale que dans le cas de matériel désuet, des projets sont à être définis dans le cadre du budget annuel en vue du remplacement de ce matériel.

Mme Brochu comprend que lorsque des professeurs transmettent des demandes, il conviendrait de transmettre copie conforme au vice-recteur exécutif.

Le vice-recteur exécutif répond par l'affirmative.

M. Laurence McFalls mentionne que la DGTIC prépare des listes de distribution (adresses courriel) pour les cours. M. McFalls demande si personnes autres que le professeur responsable du cours ont l'autorisation d'utiliser ces listes.

La secrétaire générale précise qu'en principe, des listes nominatives sont accessibles par les personnes dont les fonctions le requièrent.

M. McFalls demande, dans ce cas, s'il apparaît normal que la Librairie de l'Université de Montréal ait utilisé ces listes à des fins publicitaires, pour promouvoir la vente de livres qui avaient été inscrits au plan de certains cours. M. McFalls explique que dans certains cas, des professeurs avaient commandé les livres auprès d'une autre librairie, et se sont trouvés devant une situation problématique.

La secrétaire générale indique que des vérifications seront effectuées sur cette question.

Mme Marianne Kempeneers s'informe de quel poste budgétaire relève la Société de développement immobilier de l'Université de Montréal—SODIUM, mise sur pied dans le cadre du projet de revitalisation du site Outremont. Mme Kempeneers mentionne que l'information n'est pas disponible à travers les procès-verbaux du Conseil de l'Université, puisque le site ne donne accès qu'aux résolutions.

La secrétaire générale indique que l'information relative à SODIUM est disponible sur le site du Secrétariat général, dans la section portant sur le Conseil ; notamment, des éléments d'information portent sur le conseil d'administration de cette société.

M. Jérôme Del Castillo présente une question sur le processus relatif à la nomination du doyen de la Faculté de médecine vétérinaire. Il observe que l'intérim actuel se terminera dans six semaines. M. Del Castillo mentionne que dans la première phase du processus, une problématique avait découlé de l'intervention de chasseurs de têtes, et avait donné lieu à la présentation d'une liste de candidats qui était apparue irrecevable. Notamment, l'information transmise ne comportait pas d'information sur le parcours des candidats. M. Del Castillo s'informe de quelle manière la direction de l'Université prévoit corriger ce problème de transparence dans la poursuite du processus.

Le recteur indique que la question présentée par M. Del Castillo sera référée au *provost* et vice-recteur—Affaires académiques.

M. Jean Portugais signale qu'il ne partage pas l'analyse que le recteur a présentée sur les résultats du classement des universités du *Times Higher Education*. M. Portugais estime que le recul de l'Université dans ce classement est lié au critère portant sur le ratio professeurs / étudiants, critère qui compte pour une proportion de 20 % dans les résultats des institutions à ce classement. M. Portugais constate que le résultat de l'Université en regard de ce critère présente 36 points sur 100; comparativement, le résultat de l'Université McGill présente 92 points sur 100. L'application à l'Université d'un ratio comparable à celui de McGill aurait par ailleurs situé l'Université au 52^e rang du classement. M. Portugais observe que cet écart ne pourra que s'accroître dans une situation de gel d'embauches. En regard de cette situation, M. Portugais demande si l'Université est consciente des effets négatifs du ratio professeurs / étudiants actuellement appliqué, et s'informe si des mesures seront appliquées afin de diminuer cet écart.

Le recteur explique qu'en regard du classement du *Times Higher Education*, plusieurs éléments doivent être pris en compte, qui vont au-delà des questions signalées, et qui sont rattachés à des éléments liés à la réputation et à la représentation des institutions. Le ratio professeurs / étudiants reste un indicateur important. Toutefois, la situation de l'Université en regard de ce critère reste tributaire de contraintes liées aux modalités de financement et de contraintes fiscales. Le recteur mentionne par ailleurs que la situation signalée par M. Portugais pourra être abordée dans le cadre des chantiers sur la situation financière.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification précise que lorsque l'on a procédé à l'analyse des résultats du classement, il n'a pas souvenir que l'on ait observé un écart si important en regard du critère lié à l'encadrement. Le vice-*provost* convient que le ratio actuel n'apparaît pas idéal. Par ailleurs, les prévisions permettent d'envisager un maintien plutôt qu'une détérioration de ce ratio. Ainsi, au printemps

dernier, l'Université comptait 1,453 professeurs dont 1,309 PTU. Dans la mesure où l'on conservera le même nombre de PTG au 31 mai 2010, l'Université comptera 1,450 professeurs; ces données rendent compte de l'état actuel de la situation considérant le nombre de départs et le nombre d'arrivées. Le *vice-provost* précise que d'ici au 31 mai 2010, un nombre de 49,5 professeurs aura quitté l'Université, et un nombre de 47 professeurs sera engagé. Relativement au moratoire, le *vice-provost* signale que les effets qui en ont découlé sur l'effectif professoral ont été compensés.

M. Portugais reprend la deuxième question qu'il avait présentée, à savoir si des mesures ont été prévues afin de corriger le ratio professeurs / étudiants actuellement appliqué.

Le recteur mentionne que cette question pourra être examinée une fois que le processus relatif aux chantiers aura été mené à son terme.

M. Louis Dumont fait part d'honoraires professionnels qui ont été payés par le rectorat en 2008 pour les services d'un conseiller spécial en relations institutionnelles, et qui s'élevaient à un montant de 131 687 \$. M. Dumont s'interroge sur la pertinence de cette dépense et d'un tel poste. Par ailleurs, M. Dumont se dit surpris du fait qu'un cadre académique reçoive, en plus de son salaire, une prime qui était d'un montant de 22 376 \$ en 2008. Il présente un cas dans lequel un cadre académique a reçu, pour l'année 2008, un salaire d'un montant de 240 000 \$, alors qu'un professeur titulaire qui exerce des fonctions de directeur reçoit un salaire ne dépassant pas 150 000 \$. M. Dumont s'informe des instances qui ont autorisé un tel écart et sur quelles bases cet écart a été appliqué. M. Dumont souhaitant présenter une troisième question, le président des délibérations lui demande de s'en tenir aux questions déjà présentées, la règle n'autorisant, en principe, qu'une question. M. Dumont annonce qu'il présentera une question complémentaire.

Relativement au poste de conseiller spécial en relations institutionnelles, le recteur explique qu'une telle fonction reste appropriée dans le contexte de l'Université, considérant, notamment, sa taille et la teneur importante des relations qu'elle doit entretenir avec les différents paliers de gouvernement et avec les institutions. Cette fonction répond donc à des besoins réels, en matière de relations institutionnelles et en regard des enjeux qui sont rattachés à ces interactions. Le recteur mentionne qu'il est usuel de retrouver une telle fonction dans les institutions universitaires; une table des conseillers en relations institutionnelles a même été constituée à la CREPUQ.

Le *vice-provost* et vice-recteur—Planification indique qu'il va tenter d'apporter une réponse à la deuxième question présentée par M. Dumont. Auparavant, il souhaite toutefois signaler une mise en garde quant à la manipulation des éléments d'information qui ont été présentés par M. Dumont. À l'attention de celui-ci, M. Simonet présente ses fiches de salaire; la vérification des données de ces fiches montrerait que les données diffusées par M. Dumont comportent plusieurs inexactitudes. Le *vice-provost* précise par ailleurs qu'entre le 1^{er} juin 2005 et le 1^{er} juin 2008, son salaire est celui de son prédécesseur, indexé du montant qui a été attribué aux professeurs, moins une proportion de 0,75 %. Relativement aux données présentées par M. Dumont sur le salaire et la prime attribués à un cadre académique, le *vice-provost* indique qu'il est pensable qu'il s'agisse d'un professeur qui présente une réputation telle que son engagement a comporté une prime de marché, et que, potentiellement, cette personne dispose également d'une prime d'excellence. Le *vice-provost* mentionne que dans les situations habituelles, le montant du salaire et de la prime administrative attribuée à des professeurs pour l'exercice de fonctions de direction reste dans les limites du montant qui a été indiqué par M. Dumont. Le *vice-provost* rappelle qu'il se doit de mettre en garde l'Assemblée contre toute interprétation ou extrapolation qui est articulée en regard de chiffres de rémunération.

M. Dumont présente une question complémentaire. Il demande à quel moment la direction de l'Université remboursera les augmentations accordées rétroactivement aux officiers et aux cadres supérieurs, et lesquelles totalisent un montant supérieur à 2,5 M \$.

Le *vice-provost* et vice-recteur—Planification explique qu'en ce qui le concerne personnellement, il réitère que l'indexation qui a été appliquée à son salaire reste inférieure à celle qui a été appliquée aux salaires des professeurs, et ce, depuis qu'il est entré en fonction. À l'attention de M. Dumont, le *vice-provost* signale qu'il apparaîtrait indécent que l'on demande de rembourser un montant qui est moins important en termes de pourcentage que le montant touché par les professeurs.

M. Michel Seymour revient sur la question abordée précédemment par M. Jean Portugais, relativement au ratio étudiants / professeurs. M. Seymour cite, comme suit, une affirmation présentée

par le recteur le 16 octobre 2006 : « Nos personnels ont été mis à rude épreuve ces dix dernières années. Pendant que l'effectif étudiant augmentait de 22,9 % et que les revenus de recherche explosaient de 136 %, les rapports étudiants / professeurs et étudiants / personnels de soutien n'ont cessé de se dégrader ». M. Seymour observe que dans la mesure où les données présentées précédemment par le vice-provost et vice-recteur—Planification s'avèrent exactes, l'Université disposerait, au 31 mai 2010, d'un nombre de 1 451 PER, pour un nombre approximatif de 32 000 étudiants. Comparativement, en 1993-1994, l'Université comptait un plus grand nombre de PER, pour un nombre d'étudiants moindre qu'en 2009, soit approximativement 27 000 étudiants. M. Seymour demande de quelle façon l'Université prévoit remédier à cette situation.

Le recteur indique que cette problématique doit être abordée dans le cadre de financement de l'Université et de ses composantes, selon une perspective de soutien aux professeurs et aux chercheurs. La situation à laquelle l'Université doit faire face se pose dans un contexte où le cadre financier se trouve rétréci.

Mme Renée Béland signale qu'elle fait partie des professeurs qui doivent se déplacer constamment entre le campus principal et le Pavillon de l'avenue du Parc, et précise que cette situation n'apparaît pas appropriée. Mme Béland présente une question sur le cadre des échanges qui a été établi, dans le cadre du processus de nomination du recteur ou de la rectrice, entre le Conseil et le Comité de consultation. Elle rappelle que dans ce cadre, il était prévu que des membres du Conseil assistent à certaines séances du Comité de consultation, et, inversement, que des membres du Comité de consultation assistent à certaines séances ou délibérations du Conseil. Mme Béland demande si cette modalité a été appliquée.

M. Giovanni De Paoli indique que le Comité de consultation travaille à ce que des modalités soient appliquées afin de réaliser le cadre des échanges.

Mme Béland s'informe si les modalités définies ou appliquées apparaissent fonctionnelles.

Le président des délibérations indique qu'il conviendra de référer cette question au président du Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, M. Pierre Trudel.

Par ailleurs, le président des délibérations signale que la durée allouée à la période de questions est écoulée.

L'Assemblée met fin à sa période de questions.

AU-512-7

CHANTIER SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'UNIVERSITÉ
A-21/512^o/764, A-21/512^o/765

AU-512-7

Le recteur rappelle que les démarches relatives au chantier sur la situation financière de l'Université se sont déroulées selon trois volets principaux, soit un volet académique, un volet administratif et un volet s'attachant aux thématiques et stratégies orientées vers les sources externes de financement. Plusieurs groupes de travail et comités consultatifs –composés de membres internes et externes de l'Université–, ainsi que des instances de l'Université –dont le Conseil et le Comité exécutif–, des doyens et des directeurs de services, ont contribué à ces travaux. Cette première étape liée à l'analyse et à l'identification de certaines pistes de solution ayant été complétée, l'Université entame, aujourd'hui, l'étape de consultation. Le recteur précise que l'exercice prévu à la séance d'aujourd'hui de l'Assemblée universitaire constitue une première démarche de consultation parmi d'autres démarches diverses de consultation, lesquelles se poursuivront auprès des différentes composantes de la communauté universitaire (unités académiques et services administratifs). Aux fins de la consultation auprès des membres de l'Assemblée, un document synthèse a été préparé (document A-21/512^o/765 : *Baliser notre avenir—Chantier post-budgétaire*). Ce document présente des éléments à partir desquels on pourra fonder les analyses à mener et définir des suggestions, solutions et pistes d'action. Le recteur signale que ce document doit être considéré essentiellement en regard d'une démarche de consultation, et, de ce fait, doit être situé en amont des pistes d'orientations et de solutions qui seront envisagées au terme du processus. Le recteur mentionne que le calendrier qui a été établi en regard du chantier sur la situation financière prévoit la présentation d'un rapport au cours du mois de décembre, dans la mesure où on aura alors arrêté des plans d'action. Le recteur souligne que les travaux qui se poursuivront au cours des prochains mois apparaissent déterminants quant à la responsabilité de l'institution dans la préparation

de son budget 2010-2011. Par ailleurs, dans la perspective présentée en regard de la consultation, l'exercice relatif au chantier post-budgétaire donnera lieu tant à des mesures qui seront appliquées à court ou à moyen terme qu'à des mesures se déroulant sur de plus longues périodes.

Le recteur apporte des précisions sur le déroulement de la consultation d'aujourd'hui. Tel que mentionné au début de la séance, les membres de l'Assemblée ont été répartis en six groupes d'ateliers. Des locaux ont été attribués pour chacun des ateliers; les numéros des salles ont été inscrits au tableau. Chaque atelier est présidé par un vice-recteur, qui agira principalement comme facilitateur des discussions, afin de favoriser la présentation de commentaires et d'avis par l'ensemble des participants de l'atelier. Chacun des groupes d'ateliers se désignera un rapporteur, qui présentera le rapport au moment de la plénière qui débutera à 14 heures.

Le recteur donne la parole au vice-*provost* et vice-recteur-Planification, et l'invite à présenter un bref état de question sur l'analyse transversale des principaux indicateurs qui ont été dégagés des travaux menés au cours de l'été dernier, et dont fait état le document de consultation.

M. Jean Portugais souhaitant présenter une question, le président des délibérations indique qu'à cette étape, il convient de compléter la présentation qui est en cours, et de traiter par la suite les questions des membres.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification précise que les auteurs du document de consultation sont lui-même et la vice-rectrice-Relations internationales; le travail relatif à la préparation du document a également bénéficié de l'apport des membres de la direction de l'Université, des membres des directions des Facultés et des directions des Services, ainsi que des membres du comité consultatif mis sur pied dans le cadre du chantier, et dont la composition reflète celle de la communauté universitaire. Le vice-*provost* explique que le document de consultation comporte une première section (Section A) qui présente une synthèse du contexte général et de la situation de l'Université. Notamment, cette section présente un portrait de la situation et du positionnement de l'Université, entre autres par comparaison avec des universités du G 13 et avec d'autres universités québécoises, et présente un constat sur la nécessité de définir des solutions qui soient en phase avec les orientations et la mission de l'Université, tels que définis dans le Livre blanc. La deuxième section (Section B) présente les pistes d'action identifiées à partir des résultats des différents groupes de travail. Le vice-*provost* précise que la liste présentée ne se veut pas exhaustive, considérant que les consultations auprès de l'Assemblée universitaire et auprès de la communauté universitaire permettront d'identifier d'autres pistes. Les pistes d'action ont été regroupées selon les rubriques suivantes : les étudiants et les programmes; les frais indirects de la recherche; les retombées budgétaires des pistes d'action académiques; le déploiement des ressources; un financement externe accru. La dernière section (Section C) présente un outil de consultation, afin de guider la réflexion et les discussions qui auront cours dans le cadre des ateliers.

Le vice-recteur exécutif mentionne que deux experts externes ont participé au volet administratif du chantier : MM. Jean-Guy Duchesne et James Marchant. Par ailleurs, il indique que la composition du comité consultatif prévu dans le cadre du chantier a été rendue publique.

M. Jean Portugais s'informe de la possibilité de publier le nom des auteurs du document de consultation.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification mentionne qu'il a précédemment indiqué que les deux auteurs du document de consultation étaient lui-même et la vice-rectrice-Relations internationales, et que le travail relatif à la préparation de ce document a été effectué en consultation de la direction de l'Université, de directions de décanats de Facultés et de directions de certains services. Le document a également été porté à l'attention des doyens.

M. Louis Dumont demande si l'on aura l'assurance que l'exercice de consultation tenu aujourd'hui ne sera pas maintenu en circuit fermé, mais que les résultats et avis seront notés et ajoutés au document afin de le bonifier.

Le recteur indique que l'objectif premier d'un processus de consultation vise à recueillir des avis et commentaires. Par ailleurs, il précise que l'intégration des résultats de ce processus au document final devra être déterminée en fonction des orientations et directions qui auront été privilégiées au terme de

l'exercice. Considérant la très grande diversité qui découlera des différents points de vue, il n'apparaîtra pas possible d'intégrer la totalité de ces opinions dans un document qui devra préciser des choix en termes d'actions et d'orientations.

M. Samir Saul s'informe du nom des experts qui ont participé à la préparation du document de consultation.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification indique que la principale expertise relève du Bureau de recherche institutionnelle-BRI, qui a travaillé notamment à la définition des données et des indicateurs présentés dans les parties du document portant sur les questions académiques et institutionnelles. La consultation des experts externes –qui ont été identifiés précédemment par le vice-recteur exécutif– a été effectuée dans le cadre des travaux relatifs au volet administratif.

Relativement au travail effectué par les experts externes, le vice-recteur exécutif précise que dans ce cadre, environ dix unités ont été rencontrées –dont la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de médecine dentaire, la Faculté de l'aménagement et la Faculté des sciences infirmières–, et environ six unités administratives ont été rencontrées –dont la Direction des immeubles-DI, la Direction des ressources humaines-DRH, la Direction des finances, le Bureau des communications et des relations publiques et le Bureau Recherche-Développement-Valorisation-BRDV.

Relativement à la composition du comité consultatif, le recteur mentionne que la composition de ce comité correspondait aux différentes composantes de la communauté universitaire et en était représentative. Ce comité comportait 25 membres.

M. Saul considère que la composition du comité consultatif ne représentait pas les diverses composantes de l'Université. Par ailleurs, la représentativité de ce comité a été mise en cause, notamment en raison du fait que des membres de la CASUM qui siégeaient à ce comité s'en sont retirés. M. Saul revient à une question qu'il a présentée précédemment, sur l'identité des experts externes.

Le président des délibérations indique que la réponse à cette question a déjà été présentée.

Le recteur précise que les seules personnes externes à l'Université qui ont participé aux travaux sont les deux personnes qui ont été identifiées précédemment lors d'une intervention du vice-recteur exécutif.

M. Michel Seymour mentionne que la CASUM s'est retirée des travaux du comité consultatif parce qu'elle a considéré qu'elle n'était pas perçue comme partie prenante, comparativement au degré de représentation attribué aux représentants de l'administration dans ce comité. Par ailleurs, étant donné que le document de consultation a été distribué deux jours ouvrables avant la réunion bien que ce document doive fonder un travail d'une durée d'une heure et demie, M. Seymour s'inquiète de ce que la portée de l'exercice de consultation s'en trouve atténuée, par un travail qui sera expédié en quelques heures.

Le recteur convient que la résolution de certaines difficultés rencontrées par l'Université nécessitera des travaux qui se dérouleront sur une plus longue période de temps. Par ailleurs, des contraintes se posent dans le continuum des travaux relatifs au processus de consultation, en raison des délais relatifs à la préparation du prochain budget. Ainsi, par exemple, certaines démarches (consultation, groupes de travail) se déroulent et évoluent parallèlement. Le processus de consultation prévoit également des démarches auprès des unités académiques et des unités administratives. Dans son ensemble, le processus de réflexion présente un fonctionnement articulé selon des modalités variées et selon différents échéanciers. Par ailleurs, la complexité de certaines problématiques rend nécessaire l'application d'approches multiples.

Mme Marianne Kempeneers demande si l'on disposera de l'intégralité des rapports avant de procéder à la synthèse. Par ailleurs, Mme Kempeneers s'enquiert de certains éclaircissements sur certaines parties du document de consultation, soit : à la page 17, la première stratégie énoncée en regard des programmes de formation initiale énonce de « retenir les éléments essentiels au projet de formation; Mme Kempeneers s'informe de ce que l'on entend par l'expression « éléments essentiels »; aux pages 22 et, sur le personnel assurant l'enseignement, l'encadrement et la recherche, on évoque un « redéploiement du corps professoral et de l'effectif enseignant »; Mme Kempeneers s'interroge sur le sens à donner à cette

mesure. Mme Kempeneers présente ces questions afin de bien saisir les énoncés de base sur lesquels les membres de l'Assemblée sont appelés à travailler dans le cadre des ateliers et afin d'en assurer l'efficacité.

Le recteur précise que des explications succinctes peuvent être apportées en regard des précisions demandées, considérant que le document de consultation sert principalement de base aux discussions des ateliers, et ne se présente pas comme un document définitif.

La vice-rectrice–Relations internationales indique que l'énoncé portant sur les programmes de formation initiale (page 17) réfère à un processus de révision des programmes en termes de cours (contenus, situation dans la structure du programme, etc.), de contenus et d'objectifs de formation, etc., et de la vérification sur l'opportunité d'ajuster –à la hausse ou à la baisse– les ressources associées aux objectifs des programmes de formation.

Relativement au texte des pages 22 et 23, le vice-*provost* et vice-recteur–Planification précise que la mesure évoquée réfère à la pondération entre les masses afin, notamment, de vérifier si l'on atteint d'un équilibre entre les différentes catégories (professeurs, chercheurs, etc.).

Le président des délibérations signale qu'il ne reste que quelques minutes avant d'atteindre l'heure prévue pour débiter les ateliers. Des personnes ayant demandé la parole, le président indique qu'il prend note de leurs noms et qu'elles pourront présenter leurs questions au moment de la reprise de la séance, à 14 heures.

M. Denis Monière présente une question sur le fonctionnement des ateliers; il s'informe des personnes qui ont été désignées pour être rapporteurs des ateliers.

La secrétaire générale indique que les membres de chaque atelier en désigneront le rapporteur.

La secrétaire générale présente aux membres des indications afin de se rendre dans les salles identifiées pour chacun des ateliers. Elle précise qu'une feuille de présence a été déposée dans les salles, et invite les membres participant aux ateliers à la signer. La secrétaire générale mentionne que s'ils le souhaitent, les observateurs peuvent se joindre à l'un ou l'autre des ateliers. Elle rappelle qu'un repas sera servi à 13 heures, dans le hall d'honneur, et que la séance reprendra à 14 heures.

L'Assemblée se constitue en ateliers, selon les modalités indiquées, et suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

Pour la dernière partie du point 7, le président des délibérations propose que l'Assemblée reçoive d'abord la présentation des rapports des ateliers (pour une durée approximative de 30 minutes) et tienne par la suite une période de discussion générale (pour une durée approximative de 30 minutes); l'Assemblée convient des modalités suggérées.

Rapports des ateliers

Le président des délibérations donne la parole au rapporteur de l'atelier 1. M. Germain Lacasse indique que neuf personnes ont participé à cet atelier, sur un nombre prévu de 18 personnes. Plusieurs des participants ont signalé le fait de n'avoir disposé que d'un court délai pour prendre connaissance du document de consultation. Au cours des discussions tenues, on a déploré l'approche entrepreneuriale que semblent sous-tendre les pistes présentées dans le document, signalant que l'Université ne peut être gérée en fonction de critères de rentabilité qui s'appliquent aux entreprises privées. Sur la question du financement, un consensus a été dégagé sur le fait que cet aspect constitue la principale clé de la situation problématique de l'Université. Dans l'ensemble, on se dit d'accord sur l'idée de doter l'Université de moyens lui permettant d'améliorer sa gestion. Toutefois, en regard de cet aspect, les participants de l'atelier ont avancé l'idée qu'en se dotant d'une meilleure gestion, l'Université pourra également s'assurer une crédibilité accentuée, et ainsi mieux être en mesure d'obtenir, de la part des décideurs et des gouvernements, les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission, moyens dont elle ne dispose pas actuellement. Dans cette perspective, il apparaît opportun de sensibiliser les gouvernements à la nécessité de définir un système d'éducation qui fournisse à la société les personnes compétentes dont elle a besoin dans divers domaines. M. Lacasse fait par la suite état de

certaines avis présentés par des participants à l'atelier 1. Un professeur a remarqué que le principal indicateur à considérer ne se situe pas dans les statistiques relatives à l'institution, mais plutôt en regard de la satisfaction du professeur devant sa capacité à bien accomplir son travail et en regard de la satisfaction de l'étudiant quant aux services qu'ils obtiennent. Un étudiant a signalé une inquiétude en ce que l'on semble demander aux étudiants de défrayer de plus en plus de coûts afférents aux services et aux études, alors qu'on a l'impression que la disponibilité de ces services ne cesse de diminuer, mais que le déficit s'accroît. Il a également été observé, par des participants, que le déficit de l'Université constitue davantage un déficit de confiance que d'argent ou de ressources. Après des échanges sur cette question, un consensus a été dégagé sur le fait que bien qu'il apparaisse approprié d'améliorer les pratiques comptables et d'analyser les processus administratifs, la problématique liée à un manque de confiance a été aggravée au cours des dernières années; tant que ce lien de confiance ne sera pas rétabli, il restera difficile de rétablir tout autre ordre de déficit.

Mme Frédérique Gardye, qui participait à l'atelier 1, apporte des précisions complémentaires. Elle signale notamment que des pistes de solutions ont été ouvertes. Une de ces propositions, pour laquelle un consensus a semblé se dégager, a porté sur une modalité d'appel auprès d'entreprises, à des fins de financement, en mettant de l'avant la perspective que l'enseignement et la formation universitaires doivent être perçus comme un bien commun ou un bien public. Dans un tel cadre de financement, ces entreprises pourraient obtenir un décompte fiscal, selon une modalité semblable à ce qui se fait pour le financement de compagnies ou d'activités culturelles par des entreprises privées.

Le président des délibérations donne la parole au rapporteur de l'atelier 2. M. Najib Lairini précise que dans un premier temps, les participants de cet atelier ont commenté certains contenus du document de consultation. Sur la question des effectifs étudiants, on a observé de quelle façon on prévoit comptabiliser le budget qui y est associé, et on a vérifié si dans le cas d'une augmentation de cet effectif, le financement correspondant provenant du MELS allait être attribué dans l'année courante. Des vérifications ont également porté sur les modalités d'application des règles de financement du MELS, pour lesquelles des changements ont été apportés, et sur le fait que les règles relatives au mode de financement défavorisaient effectivement l'Université. Sur la question du ratio entre les effectifs d'enseignement et les effectifs étudiants, on a observé une discontinuité entre l'augmentation des effectifs étudiants et la teneur du personnel enseignant. Des réflexions ont porté sur les modalités de gestion permettant d'affronter la situation de crise budgétaire qui sont présentées dans le document; il est apparu qu'il serait préférable de reformuler ce passage, de manière à ne pas susciter une réaction de panique auprès de la communauté universitaire. On a déploré le fait de ne pas avoir accès aux documents de base; il apparaît impératif que ces documents soient diffusés, aux fins de l'exercice d'analyse. Sur cette question, il a été précisé, dans le cadre de l'atelier, que des fiches détaillées sur les aspects académiques seront diffusées ultérieurement. Relativement à certaines données sur les effectifs, on a signalé l'utilité qu'il y aurait de présenter des estimations ponctuelles, notamment afin de rendre compte de l'évolution de la situation au cours des derniers mois. Sur les pistes de solution, on a demandé que les objectifs relatifs aux postulats présentés soient davantage précisés, et on a envisagé que la question relative au retour à l'équilibre budgétaire ou à la réduction du déficit soit posée au niveau des pistes de solution (par exemple, en précisant des réalisations qui seraient envisagées à partir des argents neufs). Par ailleurs, après vérification, on a jugé utile de signaler de rester attentif à la possibilité que les taux d'intérêts au niveau de la dette connaissent une augmentation. Sur les éléments d'information relatifs au déficit accumulé (page 4 du document de consultation), on a demandé de préciser davantage la portée de ces éléments, notamment dans la perspective où, dans le cadre de la consultation, on invitera la communauté à présenter des pistes de solution. En regard du déficit accumulé, des observations ont porté sur l'opportunité de choisir de le résorber, ou de maintenir le schéma actuel et de poursuivre le réinvestissement, considérant la situation actuelle de crise financière. Sur les données auxquelles réfère le document de consultation, on a suggéré d'effectuer une uniformisation des données, de manière à pouvoir appliquer une méthodologie de comparaison plus appropriée. Il a par ailleurs été suggéré de documenter davantage la problématique du sous-financement structurel (par exemple, sur le fait que la formule de financement soit appliquée au désavantage de l'Université; sur la part du volet philanthropique que l'on observe pour d'autres universités; sur le fait que cette situation ne découle pas d'une problématique de gestion; etc.). M. Lairini présente des observations qui ont porté sur le document de consultation. Aux pages 11 et 12, on suggère de revoir certaines formulations, notamment en regard de l'utilisation des expressions « étudiants à fort potentiel » et « Ph.D. à fort potentiel ». On suggère de documenter davantage la question des études supérieures présentée aux pages 14 et 15, notamment les questions portant sur les facteurs qui influencent les étudiants à poursuivre leur formation aux cycles supérieurs. On suggère d'apporter des précisions sur les questions suivantes : l'augmentation des budgets en regard de l'augmentation des effectifs étudiants (page 16); la gestion stratégique des programmes en fonction d'une optimisation de leur développement (page 17); le développement de passerelles DEC-Baccalauréat; l'appellation « international »

(page 18). Des questions de fonds ont été examinées relativement aux aspects liés à la recherche, notamment sur la nécessité de définir des modalités d'encadrement qui soient moins bureaucratiques, de prévoir une gestion stratégique des programmes [intégrant une composante liée à la valorisation de la recherche] (page 23).

Le président des délibérations donne la parole au rapporteur de l'atelier 3. Mme Thérèse Cabana précise que les participants de cet atelier ont d'abord commenté le document de consultation dans son ensemble, et ont, par la suite, abordé les pistes de solution. Les commentaires présentés sur le document correspondent à des commentaires qui ont déjà été exprimés par les rapporteurs des deux ateliers précédents. Par ailleurs, Mme Cabana fait part d'une remarque qu'elle a signalée au Conseil de l'Université, et qui semble être partagée par certains participants de l'atelier, sur le fait que la consultation apparaît tardivement dans le cours du processus, alors qu'il aurait été préférable de la tenir au début du processus. Notamment, Mme Cabana explique une constatation qu'elle a pu observer tant à l'Assemblée qu'à d'autres instances, sur le fait que dans le cadre de tels exercices de consultation, les personnes concernées par ce processus présentent des opinions divergentes quant aux données chiffrées qui sont présentées. Ces divergences ne se posent pas uniquement en regard de l'interprétation des données, mais également en regard des données brutes que l'on a utilisées ou répertoriées, et de leur utilisation. Tout en se disant consciente du fait que le document de consultation a été complété dans un délai court, Mme Cabana signale qu'il aurait paru souhaitable de disposer des liens vers les données brutes. Ce commentaire ayant été dit, Mme Cabana convient que l'on se devait, par ailleurs, aller de l'avant dans le déroulement du processus relatif au chantier post-budgétaire. Mme Cabana présente les sujets qui ont été abordés dans le cadre de l'atelier, et pour lesquels certaines pistes ont été envisagées. Sur le financement intégré des étudiants gradués, on a observé que la FAÉCUM se disait favorable à une telle formule, et qu'un consensus favorable se dégagait quant à l'application de cette formule –qui existe depuis quelques années dans certaines Facultés–, bien que les financements disponibles demeurent insuffisants. Sur la question relative aux modalités pouvant favoriser un redressement financier de l'Université, une proposition a porté sur la définition de projets pilotes, par lesquels on pourrait vérifier l'efficacité des solutions envisagées. Sur les questions relatives à l'attrition et à la rétention, on a suggéré d'accentuer les efforts au niveau de la première année des études dans un programme de Baccalauréat, et de se pencher sur les raisons qui font que des étudiants abandonnent la poursuite d'un programme de Maîtrise au terme d'une période de deux ans ou la poursuite d'un programme de Doctorat au terme d'une période de trois ans. Un consensus a été observé sur la nécessité de développer la formation continue. On a également estimé pertinent d'effectuer des représentations auprès du MELS, relativement à l'amélioration des ordres et des niveaux de formation antérieurs au niveau universitaire, considérant que l'Université ne peut solutionner à elle seule cette problématique liée à des « faiblesses » dans la formation des étudiants qui découlent des niveaux d'éducation antérieurs (observée notamment dans les programmes non professionnels et non contingentés). Sur les passerelles DEC-Baccalauréat, on a suggéré d'établir des liens privilégiés avec un certain nombre de cégeps et d'écoles secondaires, de manière à fidéliser une potentielle clientèle future. D'une manière générale, on suggère de concrétiser davantage le développement de partenariats avec d'autres universités, notamment au niveau des programmes d'études supérieures. Sur le corps professoral, on a suggéré l'éventualité d'établir une nouvelle catégorie de professeurs sans voie de permanence. Sur le regroupement des services, on a observé que si dans certains cas cette formule pouvait paraître intéressante (par exemple, les bibliothèques), on doit rester attentif au fait que cette formule pourrait ne pas convenir à certains services (par exemple, les animaleries). Des réflexions ont porté sur la modalité de la contribution bénévole de professeurs retraités pour certains enseignements; il apparaît nécessaire de prévoir une application de cette formule qui se pose dans le respect des conventions collectives, et de cibler l'application de cette formule (par exemple, vérifier si cette formule devrait être réservée aux enseignements de programmes de formation professionnelle). Mme Cabana fait part de commentaires présentés sur le document de consultation et qu'il y aurait peut-être lieu de tenir compte en regard de la poursuite de la consultation auprès de la communauté universitaire ou en vue de la préparation du document final. Principalement, on suggère d'explicitier davantage certains choix relatifs à la présentation des données (par exemple, les données portant sur le déficit relèvent de l'année 2007-2008, alors que ce déficit est étalé sur plusieurs années), de prévoir des liens vers les données d'information primaires, et de corriger des expressions qui ont paru offensantes et qui ont déjà été signalées précédemment.

Le président des délibérations donne la parole au rapporteur de l'atelier 4. Mme Françoise Filion indique que le travail mené dans le cadre de cet atelier a porté principalement sur les aspects généraux présentés dans le document de consultation. Une impression générale a été signalée sur le caractère expéditif de l'exercice proposé, considérant, notamment, le court délai entre la réception du document et la tenue des ateliers. On a également déploré le fait que l'on a disposé de peu d'explications en regard du rôle des ateliers. Dans ce contexte, on a observé une perception liée au fait que le document de consultation

répondait davantage aux besoins de l'administration, et que, bien qu'une démarche de consultation ait été prévue auprès des membres de l'Assemblée et des membres de la communauté universitaire, celle-ci se déroule à l'intérieur de délais trop courts pour permettre un temps de réaction approprié. Mme Filion mentionne qu'en regard de ces réserves, l'animatrice de l'atelier a réitéré l'urgence de la démarche en regard du contexte budgétaire actuel. On souhaite signaler de rester attentif à ne pas se baser uniquement sur les différents classements des universités pour définir des pistes de solutions, mais plutôt de fonder ces solutions sur les forces vives de l'Université. Des éléments du document ont paru mal reçus, notamment sur le fait que le document semble davantage amplifier la problématique du sous-financement que chercher à la solutionner, et sur le fait que le document semble laisser entendre que l'on devra appliquer des coupures, alors que l'on admet que le corps professoral a connu des situations difficiles et que le ratio professeurs / étudiants est de moins en moins acceptable. On semble également laisser entendre que le salaire du corps professoral serait trop élevé, alors que l'on évoque peu les dépenses liées à l'immobilier ou à l'administration, lesquelles ont augmenté notablement. Par ailleurs, on a observé que le document amène à penser que la politique de péréquation serait abolie, et qu'une politique d'embauche ne serait pas non plus appliquée. Les participants de l'atelier ont constaté qu'alors que les propositions présentées dans le document de consultation semblaient principalement être articulées en fonction des questions budgétaires et de l'augmentation des revenus, il paraîtrait mieux approprié de fonder ces propositions en fonction de la mission et des priorités institutionnelles (par exemple, on a évoqué l'exemple d'une université américaine qui, après un processus de consultation, a appliqué des solutions qui comportaient, notamment, l'abandon des développements immobiliers). On a signalé qu'à la page 23 du document, il conviendra de reformuler le passage portant sur l'attrition. On a également signalé que les indicateurs chiffrés présentés dans le document ne comportaient pas de données de référence; sur cette question, il a été signalé que le groupe de travail concerné n'avait pas complété ses travaux et qu'à cette étape, les données ne pouvaient pas être transmises intégralement. Une remarque a porté sur l'opportunité qu'il y aurait de tenir compte des changements technologiques en regard de la définition des pistes de solution ou d'actions. Les participants de l'atelier ont discuté sur les moyens afin de rejoindre davantage le public et de souligner publiquement l'importance de l'Université et de son apport à la société. Il importe, par ailleurs, de concentrer les efforts de la communauté universitaire, afin de définir des solutions qui permettront de convaincre les gouvernements de la nécessité d'augmenter les budgets alloués à l'Université. Dans cette perspective, on a conclu de la nécessité de favoriser une vision plus optimale en regard de la définition des pistes de solutions et d'actions, une vision qui apparaisse innovante et que l'on pourra présenter comme telle au public.

Le président des délibérations donne la parole au rapporteur de l'atelier 5. Mme Renée Béland présente une série d'éléments qui ont été signalés par les participants de cet atelier. On a observé que le document de consultation ne comportait pas la partie sur l'étude menée par les experts externes sur la structure administrative. On a signalé l'éventualité de revoir la proportion d'activités de recherche par rapport aux activités d'enseignement, considérant qu'une proportion d'environ 75 % des étudiants est inscrite dans des programmes de formation professionnelle. Par ailleurs, il conviendrait d'améliorer les modalités de financement des programmes de Maîtrise, considérant que cette formation favorise l'accès aux emplois. Des remarques ont porté sur l'amélioration de la présentation des programmes sur le site web, de manière à mettre davantage en évidence les programmes plus spécifiques à l'Université (plutôt que selon la forme d'une liste alphabétique des programmes). On a demandé de redéfinir l'expression « services à la clientèle », de manière à déterminer si cette expression réfère à une approche clientéliste ou où à une conception de services à la communauté. On a suggéré de ne pas retenir une formule d'évaluation au rendement, car une telle approche n'apparaît pas appropriée et serait inutilement coûteuse, considérant que la plupart des personnels sont syndiqués. On a suggéré de réduire le nombre de niveaux d'administration. On a déploré un certain manque de vision à plus long terme; par exemple, la suggestion de procéder à une redistribution des ressources devrait être reconsidérée en fonction d'une approche qui consisterait à limiter le nombre d'offres de formation. On a observé qu'une approche consistant à vouloir attirer un plus grand nombre d'étudiants mais en disposant d'un corps professoral réduit ne constituerait pas une approche viable. On a suggéré de définir des mesures afin de favoriser une meilleure intégration des étudiants internationaux. On a identifié une source de financement possible qui découlerait de l'inscription des étudiants suivant des cours offerts en ligne. On a demandé d'expliquer l'expression « étudiants à fort potentiel ». On a suggéré que les chargés de cours soient considérés dans le calcul du ratio professeurs / étudiants au niveau des programmes de premier cycle. On s'est interrogé sur la pertinence de miser davantage sur la formation continue, considérant les modulations qu'il y aurait à apporter aux horaires de cours afin qu'ils soient plus flexibles et plus variés, etc. Des réflexions ont porté sur les droits de scolarité, en regard de diverses possibilités (gel, abolition, augmentation, augmentation progressive).

Le président des délibérations donne la parole au rapporteur de l'atelier 6. Mme Michèle Brochu présente les éléments qui ont été abordés dans le cadre de cet atelier; sa présentation est

effectuée à l'aide de diapositives électroniques. Des remarques ont porté sur le document de consultation, en ce que celui-ci a suscité de la frustration. On explique cette réaction par les éléments suivants : l'absence de données de base qui permettraient de discuter de stratégies, en particulier les données sur les dépenses (on ne retrouve pas d'examen complet du volet dépense); l'absence de perspective historique (par exemple, par rapport à la fin du mandat de la précédente direction); le fait que l'on n'a pas effectué la démonstration que les causes du déficit seraient du côté de la fonction enseignement (alors que la mesure principale vise l'attrition du corps professoral [aux pages 22 et 23, on mentionne le « redéploiement du corps professoral (...) en misant sur l'attrition » et la hausse des effectifs étudiants, en particulier étudiants étrangers]); l'omission du coût immobilier et des coûts relatifs à des instances (par exemple, l'IRIC; cette instance représente un investissement important mais on ne dispose pas d'informations sur le nombre d'étudiants, sur les coûts relatifs au maintien des infrastructures, et sur le fait que les professeurs qui y sont rattachés semblent appartenir à une classe particulière de professeurs qui n'a pas été incluse dans le document); incohérence dans les solutions par rapport à des décisions annoncées précédemment en séance (aux pages 26 et 27, on mentionne une mesure visant la « réduction du coût des locations périphériques au campus », alors que l'on a annoncé que le projet de la Cité du savoir à Laval comportait un bail de 30 ans pour un édifice); le manque de précision sur les mesures pour accroître le financement externe. Les questions suscitées par le document de consultation ont porté sur les éléments suivants : travaillons-nous à court terme ou à long terme, et selon quel type de vision (micro ou macro); est-il possible d'augmenter les effectifs étudiants sans affecter la qualité de l'enseignement; y a-t-il de la place sur le marché du travail pour justifier une augmentation du nombre de diplômes de Doctorat; la problématique financière appelle des solutions et un processus de réflexion, mais est-ce que cette réflexion va engager la prochaine équipe de direction. Des propositions ont finalement été formulées, et se présentent comme suit : demeurer centrés sur la mission première de l'Université, laquelle porte sur la qualité de l'enseignement et de la recherche; mettre à la disposition de la communauté les fiches techniques qui ont servi à la préparation du document de consultation; effectuer une revue de toutes les dépenses et identifier les ressources; effectuer une consultation de la base avant la séance de l'Assemblée universitaire du 14 décembre prochain, laquelle ne devrait porter que sur un seul point à l'ordre du jour : Chantier post-budgétaire, et tenu sous forme de plénière.

Période de discussion générale

Avant d'aborder la période de discussion générale relative aux rapports des ateliers, le président des délibérations mentionne que deux personnes avaient demandé la parole au moment de la présentation de la mise en contexte de la consultation sous forme d'ateliers. S'il apparaît encore pertinent pour ces personnes de présenter leur question, le président des délibérations indique qu'il leur donnera la parole en priorité.

M. Laurence McFalls estime que l'exercice de consultation apparaît prématuré, considérant notamment qu'à cette étape, l'analyse relative à la structure administrative n'a pas été intégrée au document de consultation. De ce fait, les discussions tenues n'ont pu aborder ces aspects, et ont été orientées en fonction des éléments qui figuraient dans la version actuelle du document.

Mme Renée Béland ayant demandé la parole avant le début des ateliers, le président des délibérations vérifie si elle souhaite présenter sa question; Mme Béland indique que son intervention rejoint celle présentée par M. McFalls.

M. Jean Portugais présente une intervention qu'il adresse au *vice-provost* et *vice-recteur—Planification*, lui demandant de fournir aux membres de l'Assemblée les données brutes qui ont été utilisées pour la préparation du document de consultation. M. Portugais justifie cette demande du fait que les données comparatives présentent des fluctuations d'une section à une autre du document. Il demande au *vice-provost* s'il peut s'engager à rendre disponibles ces données dans les meilleurs délais.

Le *vice-provost* et *vice-recteur—Planification* indique qu'il rendra disponible, sur un site intranet, le maximum de données. Par ailleurs, le *vice-provost* signale que la problématique de la contextualisation de ces données se posera en regard de leur diffusion et de leur analyse. Par exemple, certaines données provenant des universités du G 13 réfèrent au nombre d'étudiants inscrits et non au nombre d'étudiants en EETC. Le *vice-provost* précise que les données provenant du G 13 qui seront rendues disponibles porteront sur la valeur de l'Université dans ce regroupement et sur la valeur de la moyenne des universités de

ce regroupement, et que les valeurs des données autres que celles de ces deux catégories seront dénominalisées, si le protocole d'échange qui a cours entre les universités du G 13 le permet.

M. Portugais trouve embarrassante une situation dans laquelle la communauté universitaire sera appelée à se prononcer sur des mesures sur la base de données qui vont demeurer cachées et qui n'auront été accessibles qu'aux seuls rédacteurs du document de consultation. M. Portugais observe que dans un tel contexte, il apparaîtra difficile d'accréditer les éléments d'information contenus dans le document, dans la mesure où il ne sera pas possible d'avoir accès aux données à partir desquelles le document a été composé.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification mentionne que la réponse qu'il a apportée à la demande de M. Portugais ne correspond pas à ce qui est rapporté dans l'intervention de ce dernier. Le vice-*provost* signale qu'il a indiqué qu'à partir du site du vice-rectorat—Planification, la communauté universitaire aura accès aux données comparatives de la moyenne des universités du G 13 et à d'autres données non-identifiées du G 13 si le protocole le permet.

M. Michel Seymour mentionne qu'à la lumière des différents commentaires qui ont émané des ateliers, il s'interroge sur la suite du processus de consultation. Notamment, il a été évoqué que le document de consultation pourrait être diffusé dès demain auprès de certaines composantes de la communauté universitaire. Considérant que plusieurs avis et critiques ont été présentés sur le fond du document, M. Seymour observe que l'on s'attendrait à ce que ces avis soient pris en compte et donnent lieu à la préparation d'une version modifiée du document de consultation avant d'en poursuivre la diffusion. M. Seymour demande si une version amendée du document de consultation sera effectivement préparée, ou si le document qui sera diffusé auprès des composantes de la communauté universitaire sera le même que celui qui a été étudié aujourd'hui par l'Assemblée, auquel cas il s'interroge que la valeur de l'exercice qui a été complété aujourd'hui.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification indique que les principes qui président au processus de consultation sont des principes d'ouverture et de transparence. En tant qu'un des auteurs du document de consultation, il observe que certaines remarques qui ont été présentées lui ont paru étonnantes, eu égard au contenu de ce document, et qu'il apparaît qu'à la lecture du document, la compréhension qu'en ont présenté les membres de l'Assemblée ne correspond pas aux intentions des rédacteurs sur certaines questions, pour lesquelles, par exemple, il apparaît que des précisions ou des éclaircissements devraient être apportés. Considérant cela, le vice-*provost* mentionne qu'au cours des prochains jours, il entreprendra, en collaboration avec la vice-rectrice—Relations internationales, un travail par lequel ils examineront de quelles façons certains éléments présentés aujourd'hui pourraient être intégrés au document de consultation, de manière à moduler en conséquence le texte du document de consultation, et de manière à ce que la consultation qui va se poursuivre auprès des autres composantes de la communauté universitaire soit effectuée sur la base la plus actualisée possible, en regard des commentaires qui ont été formulés à l'Assemblée.

M. Samir Saul présente une question relative au rapport entre les effectifs étudiants et les effectifs professoraux. Un premier point de son intervention porte sur la question de savoir si, d'après le document de consultation, on envisage que l'augmentation des effectifs étudiants, combinée à l'attrition du corps professoral, constituerait un moyen d'augmenter les revenus. Un deuxième point de son intervention porte à se demander si un aspect de l'évaluation des programmes sera lié principalement à l'identification de mesures d'économie. Revenant au premier point de son intervention, M. Saul observe que l'on dispose de données précises sur les augmentations attendues en regard des effectifs étudiants et des montants qui y sont associés. Par ailleurs, on dispose de très peu de données sur l'évolution attendue des effectifs professoraux. Considérant que l'écart entre le ratio professeurs [PER] / étudiants [ETC] fait en sorte que l'Université présente un des taux les plus défavorables parmi les universités du G 13 et les universités québécoises, et considérant que les solutions présentées dans le document de consultation semblent conduire à une aggravation de cet écart, M. Saul mentionne qu'il y aurait lieu de réfléchir à la nature de l'institution que l'on va ainsi façonner. M. Saul s'informe des données relatives aux projections portant sur l'évolution du corps professoral pour les prochaines années, soit 2011-2012, 2010-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification remarque qu'il n'est pas en mesure de prédire l'avenir sur cette question. Il précise par ailleurs qu'il n'appartient à l'esprit du document de consultation de miser sur l'attrition du corps professoral. Sur les données relatives à l'évolution des effectifs du corps professoral, le vice-*provost* indique qu'à cette étape, les seules données certaines correspondent à celle qu'il a présentées plus tôt dans la séance, soit que les projections au 31 mai 2010 indiquent qu'à cette date,

l'Université disposerait, approximativement, du même nombre de professeurs dont elle disposait en date du 31 mai 2009.

M. Saul convient que des prévisions à plus long terme ne peuvent être précisées avec certitude. Par ailleurs, il remarque que le document de consultation présente certaines estimations relatives aux effectifs étudiants. Il conviendrait que le volet relatif aux effectifs professoraux présente un même degré d'estimations. Se reportant à la réponse présentée par le *vice-provost*, M. Saul observe que celle-ci apporte des précisions qui ne figurent pas dans le document de consultation, et comprend que les effectifs relatifs au corps professoral ne devraient pas présenter de diminution; M. Saul demande si son interprétation est exacte.

Le *vice-provost* et vice-recteur—Planification précise qu'en fonction de 49,5 départs et de 47 entrées au cours de l'année, l'interprétation de M. Saul s'avère assez proche des éléments d'information que le *vice-provost* a présentés, à savoir que pour la prochaine année, au 31 mai 2010, l'Université devrait disposer d'un effectif professoral qui corresponde environ au niveau de celui qui avait cours au 31 mai 2009.

M. Jacques Rouillard demande à quel montant correspond un EETC en tant que somme supplémentaire provenant du financement du MELS.

Le *vice-provost* et vice-recteur—Planification rappelle que précédemment, on a avancé que la valeur d'un EETC correspondait à un montant approximatif de 16 000 \$. Le *vice-provost* indique que cette valeur se rapprocherait plutôt d'un montant approximatif de 10 000 \$ pour un EETC. Considérant les données relatives au trimestre d'automne 2009, une augmentation de 746 EETC devrait être générée, correspondant à un montant de 15 M \$, et pouvant générer un potentiel d'un montant de 7,5 M \$ d'augmentation. Le *vice-provost* mentionne par ailleurs que cette analyse doit être menée avec prudence. Notamment, l'on ne dispose pas, à cette étape, des données des unités sur les réalisations estimées, lesquelles seront disponibles au 31 octobre. À ce moment, on sera en mesure de confirmer si le montant estimé découlant de l'augmentation en EETC sera maintenu, ou si les réalisations de certaines Facultés se poseront au-delà de leur budget et contribueront à accroître le déficit. Dans un cas comme dans l'autre, les revenus additionnels qui découleraient d'une augmentation en EETC devront être situés en opposition du déficit d'opération de l'année en cours.

M. Rouillard mentionne que les données présentées pour l'Université n'ont pas indiqué d'augmentation des effectifs étudiants (en EETC) pour les programmes de troisième cycle. Par ailleurs, les données présentées par la CREPUQ indiquent une augmentation d'une proportion de 4,2 % pour cette catégorie d'étudiants. M. Rouillard s'informe des raisons pour lesquelles ces résultats ne se traduisent pas en termes de EETC.

Le *vice-provost* et vice-recteur—Planification présume que les données auxquelles se réfère M. Rouillard portent sur le nombre d'étudiants inscrits et non sur les données en EETC, étant donné que les étudiants aux études supérieures sont parfois inscrits à temps partiel. Il est ainsi possible que l'augmentation en termes d'inscriptions apparaisse importante, mais que les résultats en EETC soient, relativement, plus faibles. Le *vice-provost* précise par ailleurs que les résultats de la CREPUQ étant publiés à la mi-septembre, des écarts apparaissent ultérieurement, notamment en raison du taux de déperdition (désinscription des étudiants dont, par exemple, le dossier ne comporte pas toutes les pièces justificatives requises, ou pour d'autres raisons).

Mme Marianne Kempeneers souhaite s'assurer que le document de consultation qui sera modifié comportera la partie qui manque actuellement sur le volet administratif.

La vice-rectrice—Relations internationales précise que l'on rendra disponibles les données sur l'évaluation des dépenses au cours des dix dernières années; à l'intérieur de ces données figureront des données sur les dépenses relatives aux services administratifs et aux postes de direction. La vice-rectrice signale que ces données seront rendues accessibles avec les précautions d'usage qui s'appliquent dans ces cas, de manière à favoriser une interprétation adéquate de ces données, dont la définition a changé au cours des ans.

Se reportant à la réponse présentée précédemment par le *vice-provost* et vice-recteur—Planification à M. Samir Saul, M. Jean Portugais estime que la réponse apportée ne lui apparaît pas satisfaisante, alors que la question présentée exigeait une réponse raisonnable. Considérant la discussion actuelle sur les orientations qui détermineront le fonctionnement de l'Université pour les prochaines années, M. Portugais observe que la réponse aurait dû porter non seulement sur une année mais également sur les cinq

prochaines années. M. Portugais demande donc au vice-*provost* de préciser les données relatives au plan d'effectifs lié à l'embauche de professeurs sur une base de cinq ans.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification explique à l'attention de M. Portugais que la lecture de la section C du document de consultation permettra de constater que les questions soulevées ont été portées à l'attention de la communauté universitaire. Le vice-*provost* mentionne qu'il ne peut ajouter d'autres précisions que celles déjà présentées sur ces questions.

Dans l'hypothèse d'une situation où l'Université aurait résorbé son déficit et se retrouverait éventuellement avec un surplus budgétaire, M. Germain Lacasse s'informe de l'usage que l'on ferait de ces surplus.

Le vice-recteur exécutif rappelle que lorsqu'il a présenté le budget 2009-2010, les résultats pour l'année en cours présentaient un déficit de l'ordre de 15 M \$, déficit qui atteignait, pour les cinq années suivantes, un montant de 40 M \$ (soit des montants respectifs de 15 M \$ pour 2010-2011, de 22 M \$ pour 2011-2012, de 29 M \$ pour 2012-2013, de 33 M \$ pour 2013-2014, totalisant 40 M \$ pour l'année suivante). Même en appliquant certaines mesures de réduction des dépenses, l'écart du déficit continue de s'accroître. Dans l'hypothèse où les pistes envisagées dans le document de consultation se réaliseraient complètement, cette situation ne suffirait pas à ramener le budget à un déficit de 0 en 2015. Ce scénario ne tient pas compte d'autres éventualités, dont la possibilité que les taux d'intérêts ne deviennent moins stables et présentent des augmentations pouvant atteindre le double des taux actuels.

M. Lacasse mentionne que dans l'atelier auquel il a participé, on a discuté de la possibilité de mobiliser la communauté afin de convaincre les gouvernements de l'insuffisance des fonds attribués à l'éducation. Tout en se disant prêt à contribuer à cet effort, M. Lacasse souhaiterait connaître les priorités qui seront considérées dans l'éventualité où des financements additionnels seraient attribués à l'Université et pourraient lui permettre de dégager des surplus budgétaires (par exemple, augmenter le nombre de professeurs ou le nombre de ressources professionnelles, etc.).

Le vice-recteur exécutif précise que l'écart entre le financement obtenu par l'Université et la moyenne de financement canadienne correspond à un montant de 90 M \$. Dans l'éventualité où l'Université recevrait un financement qui se situerait dans la moyenne canadienne, un montant approximatif de 50 M \$ se trouverait disponible, considérant l'écart du déficit qui présente un accroissement de 20 à 40 M \$. Le montant hypothétique de 50 M \$ qui se trouverait alors dégagé pourrait être considéré comme un excédent budgétaire. Le vice-recteur observe que l'on doit s'attendre à ce que cet excédent, s'il se présentait, serait utilisé en fonction de la mission de l'Université, soit l'enseignement et la recherche.

M. Louis Dumont estime que dans sa version actuelle, le document de consultation exercera un effet de division auprès de la communauté universitaire. Relativement à ce document, M. Dumont s'interroge sur l'opportunité d'avoir inclus, dans la section B, des éléments qui proviennent de l'analyse des experts externes, et qui devraient être vérifiés, notamment en ce qu'ils ne peuvent être applicables en regard du contexte universitaire (par exemple, on évoque la lourdeur des conventions collectives, on mentionne des règles de gouvernance sans indiquer de références, et on définit une approche dite de « service à la clientèle »). Par ailleurs, M. Dumont signale un passage du document, dont il donne lecture comme suit : « Que le processus d'allocations budgétaires de l'Université soit basé sur deux déterminants : les revenus générés dégrévés de montants servant à payer des services communs non autrement subventionnés et à respecter les priorités institutionnelles » (page 25, alinéa F). M. Dumont considère que ce passage constitue une manière déguisée de faire entendre que le processus de péréquation qui est en vigueur n'apparaît pas approprié. M. Dumont observe que si ce document est diffusé sans avoir fait l'objet de modifications, le processus de consultation auprès de la communauté universitaire ne présentera pas l'objectif recherché en tant que démarche collective et collégiale.

Mme Claire Durand demande si l'augmentation des clientèles en termes de EETC se traduit immédiatement par une hausse du montant de la subvention ou si le montant additionnel ainsi généré est attribué l'année suivante.

Le vice-recteur exécutif indique que cette augmentation occasionne une hausse immédiate de la subvention.

Considérant la réponse apportée par le vice-recteur exécutif, Mme Durand comprend que cela voudrait dire que l'on dispose, dès maintenant, d'une augmentation de l'ordre de 4 % (dont une proportion de 10 % est dirigée à la FAS).

Le vice-recteur exécutif précise que l'Université reçoit le financement découlant des augmentations en EETC dans l'année courante, mais que les montants sont versés aux Facultés l'année suivante.

Mme Durand observe que bien que l'exercice en cours appelle la définition de pistes intéressantes qui pourraient être appliquées à moyen ou à long terme, les questions relatives au budget et à la résorption du déficit semblent, au contraire, faire l'objet d'un traitement qui doit être appliquée de manière immédiate. Par ailleurs, Mme Durand rappelle que lors de la présentation du budget 2009-2010, elle avait présenté une remarque sur le fait que des unités qui présentaient des surplus (montants non dépensés) pour l'année précédente se voyaient attribuer des augmentations de budget pour l'année 2009-2010. Mme Durand demande si le chantier post-budgétaire comporte un mandat sur l'examen des postes budgétaires.

Le vice-recteur exécutif indique qu'un tel mandat n'a pas été retenu.

Le président des délibérations indique que la durée prévue pour la période de discussion générale est écoulée.

M. Samir Saul propose de prolonger d'une durée de 15 minutes la durée de la période de discussion générale; la proposition est appuyée, et adoptée à l'unanimité.

M. Jacques Rouillard mentionne que le budget 2009-2010 prévoyait un scénario de stabilité quant aux effectifs étudiants. Toutefois, les résultats obtenus ont présenté une augmentation d'environ 750 EETC, pouvant correspondre à un surplus d'un montant de 7,5 M \$, considérant que la valeur de un EETC correspond à un montant approximatif de 10 000 \$. M. Rouillard s'informe si une telle interprétation peut être considérée exacte.

Le vice-recteur exécutif indique que les résultats en EETC constituent une composante parmi d'autres de l'évaluation des effectifs étudiants. On peut interpréter ces résultats comme pouvant générer des revenus additionnels, mais on doit tenir compte du résultat des réalisations estimées des Facultés. C'est seulement à ce moment que l'on sera en mesure de déterminer si le déficit aura présenté une diminution ou non.

M. Pierre Trudel demande à quel moment le rapport des experts externes sera rendu disponible. Dans le cas où ce rapport ne serait pas diffusé, M. Trudel s'informe des éléments de ce document qui justifieraient cette exception, étant donné qu'en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, de tels documents devraient être accessibles.

La secrétaire générale indique que selon la Loi, la catégorie de documents à laquelle correspond le rapport des consultants externes peut être soustraite à l'accès.

M. Trudel indique que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* reste claire sur la question de l'obligation de ces organismes — dont les universités font partie— de rendre accessible tout document de l'organisme, sauf si l'on est en mesure d'identifier, dans le document concerné, les composantes qui pourraient être soustraites aux principes de l'accès. M. Trudel s'informe donc des éléments et composantes de rapport des experts externes qui peuvent être soustraits au principe de l'accès. Il rappelle que dans de tels cas, la règle veut que la Commission d'accès à l'information ordonne la production de documents selon une version qui soit épurée des éléments qui, en vertu de la Loi, peuvent être soustraits à l'accès. M. Trudel réitère sa question, à savoir quels sont les éléments du rapport qui devront être soustraits au principe de l'accès et à quel moment le document sera rendu accessible.

Le vice-recteur exécutif explique que le rapport des experts externes comporte des éléments que l'on a estimés non applicables dans un contexte universitaire, ou non appropriés. C'est dans cette perspective qu'il a été considéré préférable de limiter la diffusion du rapport.

M. Trudel demande si cette décision découle du fait que l'on a commandé un rapport à des experts externes qui auraient si peu d'expertise et de connaissances par rapport au contexte universitaire que le rapport qui en a résulté présente des éléments qui ne peuvent être publiés.

Le vice-recteur exécutif indique que le travail demandé aux experts externes a donné des résultats satisfaisants dans l'ensemble. Par ailleurs, certains des éléments figurant dans les composantes structurelles ont paru irrecevables en regard du contexte universitaire.

Considérant les réactions suscitées par le document de consultation, M. Samir Saul demande s'il est possible d'envisager l'application d'une formule selon laquelle, dans le cadre de la préparation d'un document modifié, les rédacteurs du document puissent s'adjoindre des représentants des diverses composantes de la communauté universitaire, de manière à favoriser l'intégration du travail réalisé aujourd'hui.

Le recteur mentionne que le comité consultatif peut exercer le rôle qui serait attribué aux représentants de la communauté universitaire. Sur le document, le recteur indique que celui-ci vise à rendre compte de l'état des travaux en cours, et que le déroulement et l'échéancier de ces travaux sont déterminés en fonction de la responsabilité de l'institution en regard de la préparation du budget. Considérant le contexte du chantier, lequel infère la réalisation d'un effort collectif, le comité consultatif pourra intervenir afin de prendre en compte l'ensemble des points de vue et des apports qui auront été présentés dans le cadre de la consultation.

Considérant les remarques présentées dans le cadre des rapports des ateliers, et considérant les réponses apportées par le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Michel Seymour dit comprendre que les modifications qui seront apportées au document tiendront davantage de l'ordre de la forme. Par ailleurs, certains commentaires interpellent également des questions de fonds. M. Seymour demande si les clarifications qui seront apportées au document porteront également sur le fond.

Le recteur estime que les vice-recteurs concernés par la préparation du document sauront faire pour le mieux dans les délais impartis. Sur l'évolution du document en regard du déroulement du processus de consultation, le recteur précise que ce processus se déroulant selon des étapes différenciées, la somme des avis recueillis pourra être prise en compte au terme de l'exercice, et être reflétée dans le document final.

Le président des délibérations indique que la durée de la prolongation est écoulée.

Il est proposé de prolonger la durée de la période de discussion générale d'une durée additionnelle de 15 minutes; la proposition est appuyée.

Le vote est demandé en regard de la proposition de prolongation; la proposition de prolongation est approuvée, à la majorité des 2/3 des membres.

M. Christian Nadeau comprend que, essentiellement, la préoccupation qui a été exprimée visait à s'assurer que le document de consultation sera modifié préalablement à la poursuite du processus, et à s'assurer que les commentaires qui ont été présentés dans les ateliers seront pris en compte. Tout en reconnaissant la valeur du travail effectué par la direction, M. Nadeau constate la nécessité de préparer un document modifié et de soumettre ce document l'Assemblée lors de sa prochaine séance, et ce, avant de poursuivre la consultation auprès de la communauté universitaire. Dans le cas contraire, l'exercice mené aujourd'hui perdra de sa signification et restera purement théorique, et donnera lieu à un exemple concret d'une situation de non confiance.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification mentionne que bien que sa bonne foi ne puisse constituer à elle seule une garantie, son expérience de 32 années dans l'institution lui permet de saisir adéquatement le message transmis aujourd'hui par l'Assemblée. Par ailleurs, considérant que la prochaine réunion de l'Assemblée aura lieu à la fin du mois de novembre, le fait de ramener le document à l'ordre du jour de cette séance ne permettra pas de disposer du délai suffisant pour compléter le processus de consultation en prévision de la préparation du budget.

La vice-rectrice—Relations internationales partage l'avis présenté par le vice-*provost*. Elle ajoute qu'elle ne voit pas d'inconvénient à ce que l'ensemble des composantes de la communauté universitaire soit consultée au même moment, au contraire.

M. Nadeau indique qu'il conviendra alors de savoir à quel titre le document sera diffusé, soit comme un document qui aura été reçu par l'Assemblée ou comme un document émanant de membres de la direction. Dans le cas où le document sera présenté comme provenant de l'Assemblée, il conviendra de la ramener à cette instance préalablement à la poursuite de la consultation auprès de la communauté universitaire.

Le recteur précise que le document sera diffusé pour consultation selon les modalités et l'approche qui ont été présentées au début de l'étude de ce point, et selon un principe de bonification qui se précisera au fur et à mesure des étapes de consultation. Le recteur convient de la possibilité que le document soit ramené à l'Assemblée au terme du processus de consultation.

M. Mario Roy s'informe si des documents ont résulté de la démarche de consultation menée par la direction précédente de l'Université au cours de la dernière année de son mandat, sur les processus administratifs.

Le recteur indique que de tels documents n'ont pas été produits. Par ailleurs, un cahier de transition a été préparé.

La vice-rectrice—Relations internationales évoque la possibilité que les documents auxquels réfère M. Roy soient liés à l'opération GREPI, mené au milieu des années 1990.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification mentionne qu'au moment évoqué par M. Roy, il était directeur de la planification, et indique qu'il n'a pas souvenir de la production de tels documents.

M. Guy Lemay mentionne qu'à cette époque, il y a environ cinq ans, il était directeur de département. Il indique qu'il avait alors été demandé aux départements de préparer une évaluation des programmes en regard de leur pertinence et en regard d'objectifs stratégiques et de formation.

Le recteur comprend que les documents évoqués par M. Lemay correspondent vraisemblablement à ceux dont s'enquerrait M. Roy. Il s'agit d'une démarche qui s'est déroulée non pas au niveau institutionnel, mais au niveau de la Faculté de médecine, en vue de la préparation de plans stratégiques. Par la suite, d'autres Facultés ont procédé à l'établissement de plans stratégiques. Ces documents ont constitué des outils de réflexion, notamment dans le cadre de chantiers menés en collaboration avec les doyens.

M. Jérôme Del Castillo signale qu'il a confiance en l'expertise du vice-*provost* et vice-recteur—Planification et de la vice-rectrice—Relations internationales. Par ailleurs, il s'interroge sur l'approche appliquée par les experts externes. Ainsi, des analyses par échantillonnages ont été effectuées, à partir de la situation de certaines Facultés; par la suite, un rapport a porté sur l'ensemble des Facultés examinées. Cependant, une telle démarche n'a pas été appliquée dans le cas de services administratifs, dont la DRH et la DI. M. Del Castillo s'interroge sur la pertinence de la méthodologie appliquée en regard des résultats qui en ont découlé.

Le recteur indique que les extraits présentés dans le document rendent compte de la situation observée. Dans le cas où M. Del Castillo se poserait en désaccord avec les observations présentées, il l'invite à le signaler. Par ailleurs, la méthodologie qui a été retenue peut faire l'objet d'une réappropriation par les instances concernées.

M. Del Castillo s'interroge sur l'utilité de donner une seconde vie aux composantes du document pour lesquelles il serait possible de remettre en cause la base méthodologique sur laquelle ces composantes ont été fondées. Il paraîtrait préférable de bonifier ces composantes.

Le recteur précise que ce qu'il propose sur cette question vise à utiliser les composantes dont on dispose.

Mme Frédérique Gardye demande si le document de consultation comportera ou non la mention de la remise en cause de la prémisse entrepreneuriale qui en a ressorti. Elle précise que cette prémisse n'ayant pas donné lieu à un consensus, le fait de ne pas le signaler dans le document poserait un problème de légitimité. Mme Gardye présente une question sur la méthodologie de l'échantillonnage qui a été

utilisée, à savoir ci cette approche présente une valeur déterminante ou de conclusion. En regard de la consultation, Mme Gardye suggère d'indiquer sur le document une précision à l'effet que celui-ci a fait l'objet d'une consultation auprès des membres de l'Assemblée universitaire, mais qu'il n'a pas été entériné par cette instance. Se reportant aux travaux menés par l'atelier 1, auquel participait le vice-recteur exécutif, Mme Gardye rappelle que certaines observations ont paru irrecevables, dont la remise en cause des conventions collectives. Mme Gardye signale qu'il y aurait lieu d'en tenir compte en regard de la consultation auprès de la communauté universitaire.

Le recteur mentionne que le document de consultation propose essentiellement une approche pragmatique des indicateurs, des enjeux, des stratégies et des pistes de solutions en regard de la situation financière de l'Université et de son amélioration. Il prend note des remarques relatives à la consultation auprès de la communauté universitaire, et se dit d'accord pour que l'on indique sur le document une mention sur le fait que celui-ci n'a pas été entériné par l'Assemblée.

Se reportant à la page 11 du document de consultation, dans laquelle on évoque une démarche qui soit empreinte de collégialité, M. Louis Dumont se dit étonné de la réaction de membres de la direction de ne pas vouloir collaborer avec des membres de la communauté universitaire pour la poursuite de la consultation. Il suggère de mettre en place un comité de travail chargé de la révision du document.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques comprend mal certains avis présentés. Il signale que le déroulement de l'atelier auquel il a participé a donné lieu à un travail remarquable et efficace. Il convient de la possibilité d'apporter des modifications au document avant de poursuivre le processus de consultation. Il convient également de mener ces travaux en collaboration avec des membres de la communauté universitaire. Le *provost* précise qu'en regard du processus de consultation et du chantier sur le budget, l'Université a privilégié une formule se déroulant en amont. De plus, le comité consultatif a été constitué de manière à être représentatif des composantes de la communauté universitaire. Bien que des membres de ce comité aient choisi de s'en retirer, les travaux qui se poursuivent n'excluent pas la participation des membres de l'Assemblée, non plus que celle de la communauté universitaire.

M. Samir Saul indique que la situation relative au comité consultatif telle que décrite par le *provost* ne correspond pas tout à fait à la réalité. Par ailleurs, les raisons de la décision de certains membres de ce comité de s'en retirer ont été présentées à l'Assemblée. M. Saul mentionne qu'à cette étape de la consultation, il importe de reconnaître l'apport que l'Assemblée peut apporter à l'effort de collégialité recherché. Par ailleurs, M. Saul précise que le document de consultation présentera une légitimité accrue s'il est entériné par l'Assemblée.

Le président des délibérations présente un point d'ordre, en ce que la durée de la prolongation de la période de discussion générale est écoulée et a été dépassée.

Il est proposé de prolonger la durée de la période de discussion générale d'une durée additionnelle de 5 minutes; la proposition est appuyée.

M. Samir Saul signale qu'il y a lieu de prolonger la période de discussion générale afin d'assurer l'intégrité du processus de consultation.

M. Jean-Marie Van der Maren s'oppose à la proposition de prolongation. Il estime que l'on a entendu plusieurs personnes qui ont eu l'occasion de présenter leur avis. Il observe par ailleurs qu'un sentiment de méfiance a été exprimé en regard du processus de consultation. Par ailleurs, considérant la démarche qu'il importe de mener à terme, M. Van der Maren observe qu'il ne suffira pas d'ajouter d'autres comités ou de prolonger indûment les discussions pour arriver à une conclusion efficace, d'autant que l'on a atteint une étape qui doit maintenant porter sur l'action.

Le vice-recteur exécutif demande le vote en regard de la proposition de prolongation.

L'Assemblée procède au vote; la proposition de prolongation est rejetée à la majorité des 2/3 des membres.

L'Assemblée met fin à l'étude de ce point.

Le président des délibérations indique qu'à la fin de la *Période de questions* (point 6), deux membres étudiants avaient demandé la parole mais que la durée allouée à ce point était écoulée. Le président des délibérations propose à l'Assemblée de suspendre la règle prévue au Règlement de régie interne, afin de permettre à ces personnes de présenter leur question. L'Assemblée convient de cette suggestion. Le président des délibérations indique que dans ce cas, l'Assemblée procédera immédiatement à l'étude du point 9 (laquelle avait été fixée au plus tard à 15 heures 15); par la suite, elle reprendra sa *Période de questions*, et procédera ensuite à l'étude des points 8, 10 et suivants de l'ordre du jour.

AU-512-6

PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE)

AU-512-6

Tel que convenu à la fin de l'étude du point 7, l'Assemblée suspend la règle relative au déroulement de la période de questions, afin de permettre à deux membres étudiants de présenter leur question.

La demande d'intervention des deux membres étudiants portant sur une seule et même question, le président des délibérations donne la parole à M. Laurent Karim Béland. M. Béland rappelle que lors de la 511^e séance, il avait été demandé au vice-recteur exécutif de préciser la ventilation du poste budgétaire lié à la santé et à la sécurité dans le budget 2009-2010.

Le vice-recteur exécutif indique que pour 2009-2010, l'investissement du MELS relativement aux coûts relatifs à l'assurance-santé est d'un montant de 100 000 \$ pour l'ensemble de la province. La quote-part de l'Université s'élève à un montant approximatif de 4, 897 \$. Le vice-recteur précise que l'investissement de l'Université au poste budgétaire lié à la santé et à la sécurité représente un montant plus élevé que celui attribué.

AU-512-8

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL RELATIVES À LA NOMINATION
DE MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES
A-21/512^e/763

AU-512-8

La secrétaire générale présente les états de question et les projets de résolution, consignés au document A-21/512^e/763, relatifs à la recommandation de l'Assemblée au Conseil en vue de la nomination d'un officier de la FESP et de la nomination d'un officier de la FAS à la Commission des études, en vertu de dispositions prévues aux articles 22.01 des Statuts et 22 f) de la Charte.

AU-512-8.1

Nomination d'un officier de la Faculté des études supérieures
et postdoctorales

AU-512-8.1

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et en vertu des articles 22.01 des Statuts et 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. Richard Patry, vice-doyen et secrétaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP, membre de la Commission des études à titre d'officier de cette Faculté, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2013.

AU-512-8.2

Nomination d'un officier de la Faculté des arts et des sciences

AU-512-8.2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et en vertu des articles 22.01 des Statuts et 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. Laurent J. Lewis, vice-doyen à la recherche de la Faculté des arts et des sciences, membre de la Commission des études à titre d'officier de cette Faculté, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2013.

Au terme de l'étude de ce point, une proposition de lever l'Assemblée est présentée et appuyée; le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée, à l'unanimité.

AU-512-9

COMITÉ DE LA PLANIFICATION
- Plan directeur informatique

AU-512-9

A-21/509^e/754, 754.1

Ce point a été traité à 15 heures 15, immédiatement après le point 7.

Le président des délibérations donne la parole au vice-provost et vice-recteur—Planification, pour la présentation de la recommandation du Comité de la planification relative au Plan directeur informatique.

Le vice-provost et vice-recteur—Planification explique que le plan directeur informatique vise à identifier les grandes orientations que l'Université devra suivre en matière d'informatique et des technologies de l'information—TI, au cours des prochaines années. En regard de la mission de l'Université, les TI occupent une fonction stratégique pour la réalisation des mandats de l'institution relatifs à la formation et à la recherche. À l'Université, la fonction TI comprend les systèmes centraux et les applications institutionnelles pris en charge par la Direction générale des technologies de l'information et de la communication—DGTIC, ainsi qu'un nombre significatif de systèmes et d'applications spécifiques dont les facultés et les services sont les utilisateurs propriétaires. Le terme « informatique » qui qualifie le plan directeur présenté fait référence aux opérations de traitement de l'information par la mise en œuvre de logiciels et le recours à des infrastructures ou à des systèmes d'exploitation spécifiques. Ce terme a été retenu dans la mesure où ce plan directeur reste volontairement focalisé sur l'informatique et sur la fonction des technologies de l'information—TI, et dans la mesure où il n'abordera pas en profondeur la fonction communication, pas plus qu'il ne couvrira le volet des technologies qui sont propres à cette fonction. Le plan directeur informatique a été préparé par l'équipe du rectorat sur la base du rapport élaboré en juin 2008 par le Comité consultatif sur les ressources technologiques et informatiques; le Comité consultatif était formé d'une quarantaine de personnes reflétant la diversité de la communauté universitaire. Prenant ses assises dans le rapport du Comité consultatif sur les ressources technologiques et informatiques, le plan directeur informatique se trouve à dégager les grandes orientations en matière de technologie informatique, et établit, pour les prochaines années, les priorités de l'Université dans ce domaine, tout en tenant compte du contexte budgétaire et de la situation du financement des universités québécoises. Le vice-provost énumère certains aspects de la vie universitaire pour lesquels la disponibilité de TI hautement développées apparaît essentielle, dont : la recherche scientifique —notamment en regard de la mise en réseau des chercheurs, la recherche collaborative entre partenaires, le partage des connaissances, leur diffusion et leur conservation—; une formation des étudiants qui soit de la plus haute qualité marquée du sceau de l'innovation technologique doublée d'une préparation adéquate pour fonctionner dans un univers traversé de part en part par les TI et par la communication (un soutien technique sans faille et des services de qualité s'avèrent alors indispensables); les activités de services, de soutien et d'administration qui puissent se dérouler efficacement, appuyées par des modalités et des applications adéquates de gestion; la nécessité de disposer de TI qui soient à la fine pointe, fiables, accessibles et conviviales, en regard de la rétention et du recrutement des meilleurs professeurs, des étudiants les plus prometteurs et du personnel le plus compétent. Dans ce contexte, la DGTIC tient un rôle central, étant responsable de l'exploitation des systèmes institutionnels et assurant les liens entre ses installations et celles des facultés et services. Le vice-provost précise que lorsque l'on procède à des comparaisons avec les universités de recherche canadiennes du G10 et avec les universités

de recherche publiques américaines, les données de 2005-2006 montrent que pour les paramètres étudiés (taille du personnel, nombre d'étudiants par employé, budget par étudiant, budget total, etc.), la DGTIC se situe dans la moyenne observée pour des universités de recherche canadiennes, alors qu'elle demeure assez loin derrière la moyenne des universités de recherche publiques américaines. Aux dires même de la DGTIC, la situation de l'Université au niveau des technologies de l'information ne tient pas à un manque d'employés ou à un budget de fonctionnement totalement insuffisant. Le véritable problème se situerait plutôt au niveau du financement de la fonction T1 à l'Université par les budgets d'immobilisations. Les budgets qui financent le renouvellement de l'infrastructure du réseau, des systèmes de soutien à l'enseignement, à la recherche et à l'administration, des parcs de serveurs et de micro-ordinateurs ainsi que l'équipement audiovisuel, ont été insuffisants en raison du sous financement chronique du réseau universitaire québécois. Il est probable qu'ils le demeurent encore. Ces investissements nécessaires au renouvellement des infrastructures et des systèmes n'ayant pas pu se réaliser, il en résulte un retard important dans l'ensemble de la fonction T1. Par ailleurs, un problème se pose également quant à la non disponibilité d'une main-d'œuvre encore capable de maintenir ces systèmes devenus désuets. On constate que les problèmes devant être réglés demeurent nombreux. Au cours des cinq prochaines années, il faudra travailler rapidement et en parallèle sur plusieurs domaines clés des T1. L'Université doit donc entreprendre un virage technologique, informationnel et culturel qui demandera un effort collectif d'envergure. Le plan directeur informatique vient donc établir les balises de cette démarche et en définir les objectifs et les priorités.

Par la suite, le vice-*provost* présente les grandes lignes du Plan directeur informatique, en se reportant au document A-21/509^e/754; sa présentation est structurée en fonction des trois grandes catégories d'orientations qui ont été identifiées pour le plan directeur informatique en conformité avec les orientations définies dans le Livre blanc, soit : 1. les orientations opérationnelles (reliées à l'offre et à la prestation de service de l'ensemble de la fonction T1); 2. les orientations organisationnelles (reliées à la culture et à la gouvernance de la fonction T1); 3. les orientations structurelles (reliées à l'infrastructure informatique elle-même).

Au terme de sa présentation, le vice-*provost* précise que, parmi tous les changements requis, certains nécessiteront des investissements importants en provenance du fonds des immobilisations, d'autres seront majoritairement financés soit à même les budgets existants ou soit à travers les réallocations de ressources résultant de l'introduction de nouvelles pratiques, et d'autres, comme une meilleure harmonisation des rôles et responsabilités de la DGTIC, des facultés et des services partenaires, une meilleure communication ou l'amélioration du service aux utilisateurs, n'entraîneront que peu de coûts. Le Plan directeur informatique constitue l'une des plus hautes priorités de l'Université afin de lui permettre de poursuivre sa mission d'enseignement et de recherche. Une utilisation judicieuse des technologies de l'information permettra à l'Université de se mesurer aux standards les plus élevés; elle pourra alors, grâce à la compétence de son personnel, à la qualité de ses enseignants et à l'excellence de son corps professoral, appartenir au cercle restreint des meilleures universités.

M. Yves Langelier observe que le plan présenté apparaît ambitieux et occasionnera des coûts importants. Sur cet aspect, M. Langelier mentionne que le document comporte peu de détails, et ne comporte pas d'échéancier, ni de calendrier de réalisation. M. Langelier signale les éléments suivants. Le document mentionne que certains montants feront l'objet de demandes de financement auprès du MELS; M. Langelier demande si des mesures ont été prévues dans l'éventualité où ces financements ne seraient pas accordés. M. Langelier s'interroge sur l'opportunité de faire appel à une firme externe d'intégrateurs pour le projet de l'implantation du PGI. Sur les possibilités de déplacements de personnels en raison des travaux qui seront effectués, M. Langelier observe qu'il y aurait lieu de mesurer les impacts importants qui découleront d'une telle démarche. Sur le remplacement envisagé de la plate-forme WebCT, M. Langelier s'informe du moment et des modalités de ce remplacement; il précise que le document comporte peu d'éléments d'information sur cette question.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification indique que le plan directeur informatique se déroulera sur un calendrier temporel de cinq ans. Il précise par ailleurs que le plan directeur ne peut pas tenir lieu de plan d'action, lequel précisera les échéanciers et la budgétisation des différentes réalisations envisagées en fonction du plan directeur. Le vice-*provost* convient que les objectifs rattachés au plan directeur informatique apparaissent ambitieux, mais que les réalisations qu'il commande sont devenues incontournables, considérant, notamment, la diminution importante de l'efficacité des systèmes actuels.

Le vice-recteur exécutif présente des précisions sur les aspects liés au financement. Le vice-recteur indique que l'Université reçoit déjà des financements du MELS pour ces infrastructures, mais que les montants versés restent inférieurs aux coûts et aux besoins réels. Le vice-recteur mentionne que les montants liés aux frais technologiques sont également considérés dans le montage financier relatif au plan directeur informatique, et que certains éléments budgétaires ont été déjà définis; ainsi, par exemple, une composante comptable a été établie pour le projet PGI. Par ailleurs, le vice-recteur explique que le calendrier de réalisation sera défini en fonction des ressources financières qui seront effectivement disponibles. Les réalisations liées au plan directeur informatique se dérouleront sur plusieurs années; cependant, on doit reconnaître que les retards accumulés en matière de gestion informatique occasionnent d'autres ordres de coûts. Le vice-recteur précise que les coûts relatifs aux systèmes de gestion d'une organisation de l'envergure de l'Université devraient représenter, en moyenne, une proportion de 5 % de son budget de fonctionnement.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques présente des précisions sur l'échéancier relatif au PGI. Les volets Paie, Ressources humaines et Finances (incluant le financement pour la recherche) sont déjà en cours et seront complétés d'ici un an. Pour ces volets, une firme d'intégrateurs est déjà à l'œuvre, et les démarches relatives au détachement et au remplacement des personnels ont été complétées. La phase 2 du volet Académique sera complétée en 2012. Sur les environnements numériques d'apprentissage—ENA, le *provost* précise qu'une nouvelle plateforme sera expérimentée au cours des prochains mois ainsi qu'au printemps 2010. On prévoit donc que d'ici un an, la migration des ENA actuels vers une nouvelle plateforme aura été complétée, et que des améliorations ponctuelles auront été apportées entretemps. Le *provost* mentionne que dans le cadre de ces développements, l'Université examine la possibilité d'utiliser des logiciels libres, notamment selon la forme d'un consortium qui serait formé avec d'autres universités. Le *provost* précise que le financement des développements en cours provient du Fonds des priorités institutionnelles, et que ces développements sont réalisés sous la responsabilité conjointe du Bureau de l'environnement numérique d'apprentissage—BENA et de la DGTIC.

Le vice-recteur—Recherche apporte des précisions sur le volet Recherche. Le vice-recteur précise que le financement relatif à la plupart des infrastructures a été obtenu à partir d'un programme du Gouvernement du Québec et de la FCI.

Mme Claire Durand mentionne que selon le budget 2009-2010, le poste budgétaire relatif à la DGTIC présente, pour cette année, une diminution d'un montant de 1 M 300 \$. Dans le cadre de demandes de services ou de matériel pour le soutien à l'enseignement, Mme Durand a constaté, à plusieurs reprises, que la DGTIC ne disposait pas des ressources suffisantes pour répondre à ces demandes. Considérant qu'en 2006, une proportion d'environ 60 % des professeurs utilisaient des ressources et du matériel informatique, on peut présumer qu'en 2009, cette proportion a augmenté. Mme Durand déplore que, dans le contexte des développements envisagés, la DGTIC ne dispose pas des ressources nécessaires —notamment en ce qui a trait au nombre réduit d'employés alors que l'organigramme de ce service présente une ramification complexe.

Mme Frédérique Gardye demande si l'établissement d'une modalité d'accès en temps réel aux données et à l'information est considéré en priorité, et s'informe du moment où cette modalité sera disponible.

La question présentée par Mme Gardye concernant un aspect couvert par le PGI, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques présente les éléments d'information suivants. Des modalités d'accès en temps réel aux données d'information seront disponibles d'ici un an pour la gestion financière des unités et pour les informations relatives au financement de la recherche. L'accès aux informations relatives aux dossiers étudiants sera traité au cours de la deuxième phase, qui se déroulera en 2010, et comportera le renouvellement du Guichet étudiant. Le *provost* souligne par ailleurs que l'implantation de modalités d'accès en temps réel comportera un important volet de gestion du changement. De ce fait, un travail important sera mené afin de permettre aux membres de la communauté universitaire d'être informés de l'évolution des différents projets qui seront implantés dans le cadre du PGI; notamment, un site web a été mis en place.

Mme Gardye s'informe des instances qui seront responsables de la gestion du changement.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques indique que cette responsabilité relèvera de l'équipe du PGI, en collaboration avec la DRH. Par ailleurs, il précise que les budgets relatifs à ces

opérations proviennent du PGI, et ne constituent par un budget additionnel qui serait assuré par les services concernés.

M. Louis Dumont présente des remarques sur le document de présentation du plan directeur informatique. M. Dumont indique qu'à la page 5, il paraîtrait opportun de mentionner le nom des membres du Comité consultatif sur les ressources technologiques et informatiques; à la page 11, il conviendrait que l'ordre dans lequel sont énumérées les trois grandes orientations corresponde à l'ordre de leur présentation subséquente dans le document. M. Dumont présente une question sur le PGI. M. Dumont observe que dans le document de consultation *Baliser notre avenir*, le PGI est présenté comme la solution qui permettra de résoudre l'ensemble des problématiques administratives. M. Dumont demande si l'on dispose d'exemples provenant d'autres institutions universitaires qui ont implanté un système comparable à celui qui a été prévu pour le PGI. Il demande également si l'on s'est assuré que le système qui sera implanté présentera la flexibilité nécessaire à adapter ses applications au contexte universitaire.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification prend note de la suggestion présentée sur le fait de mentionner le nom des membres du Comité de consultation dans le document. Sur l'ordre de présentation des orientations, le vice-*provost* précise que des dilemmes se sont posés quant à la présentation des orientations, en ce que l'on n'a pas voulu déterminer une priorisation des orientations en regard des actions qui en découleraient, et que l'on a voulu rendre compte du fait que les opérations relatives à chacune des trois orientations se dérouleraient en parallèle. Ainsi, il est apparu nécessaire de décrire, en premier lieu, les orientations opérationnelles, et de préciser, par la suite et en fonction de cette première catégorie, les orientations structurelles.

Relativement à la première question présentée sur le PGI, le vice-recteur exécutif précise que plus de 250 universités ont implanté un PGI, et que la consultation de la documentation disponible sur ces implantations permettra de déceler préalablement plusieurs problèmes d'adaptabilité et de prévoir des solutions appropriées.

Relativement à la deuxième question présentée sur le PGI, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques indique que la problématique de la flexibilité du système qui accompagnera le PGI reste une question importante, laquelle guidera les choix qui seront effectués en regard des applications. Ainsi, par exemple, certains éléments apparaîtront déterminants quant aux fonctionnalités relatives à la déclaration des inscriptions, du paiement des droits de scolarité, des autorisations ou des signatures, etc. Parallèlement à un objectif de flexibilité, on devra également considérer l'optimisation de certaines opérations et déterminer si, selon les cas, des modalités d'assouplissement devraient être appliquées ou non. D'autres fonctionnalités devront être examinées en fonction des mesures d'écart (saisie des données, programmation des données par le logiciel, accès et fonctionnalités selon la catégorie d'utilisateurs, etc.).

Se reportant à la page 8 du Plan directeur informatique, M. Xavier Fabian observe qu'il y aurait lieu d'ajouter le renouvellement des équipements et des ordinateurs à la liste des besoins identifiés. Par ailleurs, M. Fabian mentionne que dans le document de consultation *Baliser notre avenir*, on suggère la reconversion de certains espaces; dans ce cadre, on évoque la fermeture de salles occupées par des laboratoires informatiques. M. Fabian s'informe de quelle façon on favorisera le remplacement et l'ajout d'appareils d'une part, alors que, d'autre part, on ne disposera plus des laboratoires.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques précise que ces questions devront être considérées en fonction de l'évolution des différents développements. Par exemple, on pourrait, éventuellement, être appelé à vérifier si les laboratoires informatiques actuels apparaîtront adéquats à recevoir de nouvelles installations, etc.

M. Pierre Trudel dit comprendre que l'utilisation de logiciels libres apparaît sous-jacente à certains des développements envisagés; il s'informe si une telle lecture est adéquate. Si tel est le cas, il conviendrait d'explicitier davantage cet aspect dans le Plan directeur informatique. M. Trudel s'informe s'il est fréquent que des universités s'inscrivent dans cette tendance de l'informatique moderne.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques mentionne que la lecture proposée par M. Trudel est adéquate. Le *provost* indique que dans le cas de l'environnement numérique d'apprentissage—ENA, il apparaît certain que l'on ne considérera pas l'utilisation de logiciels fermés. Cet avis est partagé par plusieurs universités américaines. Dans le cas des logiciels d'utilisation courante, la possibilité

d'utiliser des logiciels libres constitue, à cette étape, une hypothèse que la DGTIC se propose d'examiner. Le provost mentionne qu'un certain nombre d'universités —dont des universités québécoises— ont adhéré à l'utilisation de logiciels libres. Les questions relatives à l'utilisation de logiciels libres font partie de possibilités et de choix que l'on aura à examiner. Le *provost* prend note de la suggestion de préciser cette question dans le document.

Aucune autre intervention n'étant demandée, l'Assemblée est invitée à se prononcer en regard de la recommandation du Comité de la planification sur le Plan directeur informatique. Le vote n'étant pas demandé, la recommandation est adoptée, à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur la recommandation du Comité de la planification,

l'Assemblée universitaire approuve le *Plan directeur informatique*, conformément au document A-21/509^e/754.

L'Assemblée procède ensuite à l'étude du point 8 de l'ordre du jour.

AU-512-10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-512-10

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la levée de sa séance.

La séance est levée à 16 heures 55.

AU-512-11

PROCHAINE SÉANCE

AU-512-11

La prochaine séance aura lieu le lundi 23 novembre 2009, à 14 heures.

Adopté tel que modifié le 23 novembre 2009 – Délibération AU-513-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier